

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
En date du 12 mai 2014

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le lundi 12 mai 2014

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés

M. Éric ALGRAIN
M. Dante BASSINO
M. Paul BEAUSSILLON
M. Stéphane BRIBARD
Mme Martine CERDAN
Mme Alexandra CORDEBARD
Mme Hélène DUVERLY
Mme Élise FAJGELES
Mme Sybille FASSO
M. Rémi FÉRAUD
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Didier LE RESTE
Mme Deborah PAWLIK
M. Sylvain RAIFAUD
M. Paul SIMONDON
Mme Anne SOUYRIS
Mme Dominique TOURTE
Mme Olga TROSTIANSKY
Mme Léa VASA

Le quorum est atteint.

Excusés

Mme Yamina BENGUIGUI
M. Frédéric BOUSCARLE

La séance est ouverte à 18 h 41.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉ-CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

De manière liminaire, **M. FÉRAUD** informe que le conseil d'arrondissement se réunira désormais dans la salle des fêtes de la mairie du 10^e plutôt que dans la salle des mariages.

Vœu d'Action Barbès – Elisabeth Carteron

Monsieur le Maire,

Vous-même et d'autres élus avez rencontré à plusieurs reprises, pendant la campagne des municipales, des membres de notre association. Anne Hidalgo, élue maire de Paris depuis, était également présente à l'un de ces rendez-vous.

Parmi les thèmes évoqués, notre association a présenté un projet de promenade urbaine entre Barbès et Stalingrad et un dossier a été remis aux candidats des 9^e, 10^e et 18^e arrondissements, ainsi qu'à la nouvelle maire de Paris. Ce projet a reçu un écho très favorable, puisqu'il a été repris dans les programmes des 10^e et 18^e arrondissements. Nous avons alors obtenu la promesse qu'une concertation inter-arrondissements serait mise en place après les élections. Nous y sommes. Les équipes municipales sont désormais en place les délégations sont attribuées.

Promenades urbaines

- Poursuivre la rénovation des boulevards déjà réalisée de la place de Clichy au carrefour Barbès, en la continuant jusqu'à la place de la Bataille de Stalingrad et de faire le lien avec le canal.
- Créer une promenade urbaine sous le viaduc du métro aérien.
- Relier entre eux les équipements municipaux créés ces dernières années : le Louxor, le centre Barbara, Point Éphémère.

- Prévoir des aménagements urbains adéquats, tenant compte de la propreté, de la voirie, de la circulation et du commerce.
- Favoriser l'aspect culturel par l'appropriation du lieu, par les artistes, tout en conservant les caractéristiques très urbaines de cet axe.

Comme le précisait à juste titre Anne Hidalgo, ce territoire nécessite une approche globale : aménagement de l'espace public, circulations, espaces de mobilité. Autant de problématiques qui doivent être traitées ensemble.

Ainsi l'aménagement de l'axe porte de la Chapelle/place de la Chapelle est-il indispensable, sans oublier les quartiers proches qui peuvent être impactés.

Une réflexion sur le plan de circulation doit être menée dans le cadre de la future restructuration de l'hôpital Lariboisière et du déplacement de l'entrée des urgences.

Nous avons évoqué avec vous la nécessité de recréer une commission extramunicipale des déplacements, inter-arrondissements. En effet, on voit bien que, sur un tel projet, de nombreux acteurs sont concernés : loueurs de voitures, cars de tourisme, hôpitaux, véhicules d'urgence, taxis, acteurs culturels, riverains.

Pouvez-vous nous dire à quelle échéance vous comptez mettre en place cette CEMD que nous réclamons, ou toute autre structure qui réunirait les professionnels cités plus hauts : élus, services de la ville, représentants des habitants, associations et conseils de quartier ?

Une véritable concertation est nécessaire en amont du projet. Comment envisagez-vous cette concertation ? Comment s'organisera-t-elle ? Selon quelles modalités ? Les services de la ville vont-ils faire des propositions à partir desquelles les membres de la CEMD réfléchiront ?

Nous sommes conscients qu'un budget sera nécessaire pour réaliser ce projet. Dans combien de temps ce budget pourrait-il être soumis au vote en Conseil de Paris ?

M. FÉRAUD n'est pas en mesure, à ce stade, de répondre à toutes les questions posées dans ce vœu. Il est toutefois utile qu'Action Barbès revienne sur ce vœu en début de mandature, car cette association tient à ce que ce projet d'aménagement soit bien une priorité de la municipalité.

M. SIMONDON confirme la volonté de l'équipe municipale de procéder à cet aménagement en promenade urbaine. Pour ce faire, les maires des 10^e et 18^e arrondissements demanderont à la maire de Paris de mandater l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) pour procéder à une

étude sur ce secteur. Il ressortira de cette étude un diagnostic précis sur la base duquel la concertation démarrera et le projet sera élaboré.

Mme FAJGELES rappelle que, lors de la mandature précédente, la première CEMD concernait les aménagements des abords de la Gare de l'Est. La municipalité n'avait pu donner suite à cet aménagement. C'est pourquoi il importe que cette étude de l'APUR puisse être menée en sorte que la concertation parte sur des bases solides. À ce jour, aucune étude n'a été menée sur les promenades urbaines, concept tout à fait innovant.

La CEMD est le lieu adéquat pour ce type de concertation. Il s'agit de savoir ce qu'il est possible de faire techniquement (expositions culturelles, parcours sportifs, etc.), avant d'initier cette concertation. Indépendamment de la CEMD, d'ailleurs, il pourrait être intéressant de trouver des modes innovants de concertation (balades exploratoires, ateliers thématiques, etc.).

M. RAIFAUD souligne l'importance que les acteurs et institutions concernés par ces aménagements soient sollicités dès le stade de l'étude de l'APUR, avant d'engager la concertation dans le cadre de la CEMD. Le projet devra réellement s'appuyer sur le terrain et ne pas uniquement se baser sur des études ou des réunions de la CEMD.

Mme PAWLIK s'engage à participer à cette réflexion, en espérant que la majorité saura y associer son groupe, de manière démocratique.

Mme PAWLIK rappelle au passage son projet d'aménagement d'arcades sous le métro aérien ; des arcades qui pourraient accueillir, par exemple, des lieux d'expression culturelle. L'idée a été soumise à la concertation des riverains, les habitants devant être les premiers acteurs des transformations d'un quartier. Cette zone, qui pourrait être particulièrement plaisante et dynamique, est aujourd'hui laissée à l'abandon et source de nombreux problèmes (propreté, insécurité).

M. FÉRAUD confirme au conseil que la réalisation d'une promenade urbaine sur le boulevard de la Chapelle sera une priorité absolue de l'équipe municipale. En accord avec le maire du 18^e, M. Féraud va demander à Anne Hidalgo de missionner l'APUR pour réaliser une étude. Au cours de cette étude, l'APUR devra consulter les associations et acteurs du quartier. De là s'engagera une deuxième phase de concertation, assise sur des éléments tangibles. À noter que, pendant sa campagne municipale, Anne Hidalgo avait elle-même suggéré cette mission de l'APUR.

L'équipe municipale a la réelle volonté de transformer le boulevard de la Chapelle qui, depuis le XIX^e siècle, est resté une frontière (« frontière » que le métro aérien a, d'une certaine manière, pérennisée). Il est temps de passer à une nouvelle étape. Si un travail sérieux s'engage, il faudra néanmoins s'attendre à ce que le projet prenne des mois, voire plusieurs années, pour se réaliser.

Il faudra que la concertation soit ouverte aux élus, aux conseils de quartier, aux associations du quartier (des 10^e et 18^e), ainsi qu'à l'ensemble des habitants qui voudront s'y associer.

Vœu du collectif des associations de défense de la politique de la ville
Sylvie SCHERER

C'est au nom des 55 associations signataires de l'appel « *Le 10^e a toujours besoin de la politique de la ville pour l'avenir* » que je prends la parole.

Cet appel est diffusé depuis novembre aux associations directement concernées par la politique de la ville. Ces associations sont représentatives de l'arrondissement, par leur diversité géographique d'interventions et de publics.

À travers cet appel, nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes concernant la réforme de la politique de la ville et le risque de sortie du 10^e arrondissement de ce dispositif.

En effet, si les actuels quartiers du 10^e (classés pour l'un en ZUS et pour l'autre en CUCS) n'étaient pas retenus dans la nouvelle cartographie des quartiers, les dégâts seraient considérables sur la vie des habitants les plus fragiles et sur les associations qui travaillent aujourd'hui auprès d'eux.

Le 9 décembre dernier, nous étions déjà venus vous faire part de nos craintes quant aux conséquences que pourrait avoir le critère unique qui était retenu dans les débats pour la nouvelle cartographie de la politique de la ville. La loi, depuis promulguée (en fin février), maintient que le revenu englobant est bien le critère unique de la politique de la ville.

Pour le 10^e arrondissement, si la moyenne des revenus de la population a progressé, elle masque la situation des familles les plus fragiles et la persistance de la précarité. Des poches de précarité sont tenaces et avérées dans le 10^e, avec un chômage s'élevant à 15 % contre une moyenne de 9 % à Paris, un niveau d'échec scolaire de 30 % contre une moyenne de 15 % à Paris, 17 % de foyers pauvres contre 11 % à Paris ; sachant que ces pourcentages n'intègrent pas les fractions de la population encore plus précaires, relativement importantes dans notre arrondissement, qui vivent dans les hôtels sociaux ou qui transitent de façon prolongée entre les gares.

En janvier, suite à l'appel que nous avons fait devant le précédent conseil d'arrondissement, nous avons rencontré plusieurs élus de cet arrondissement, dont M. le Maire. Nous avons rencontré Mme STIEVENARD, ainsi que la députée de la circonscription, le cabinet du ministre. Depuis les élections municipales, nous avons rencontré les services du préfet et le nouvel élu en charge de ce dossier – M. Le Reste.

Lors de chacune de ces rencontres, nous avons fait part de nos préoccupations et des difficultés qu'une partie de la population pourrait rencontrer si notre

arrondissement se trouvait exclu de cette nouvelle cartographie. Or c'est maintenant qu'elle se discute entre les services de la ville et les services de l'État.

Au fil de ces discussions, nous avons cru comprendre que le 10^e pourrait être classé en quartier de veille de la politique de la ville. Si nous passons en quartier de veille, l'essentiel des dispositifs dont bénéficient les habitants (et de ce fait, les associations) disparaîtra. C'est pourquoi cette proposition ne saurait nous satisfaire.

Par ailleurs, nous sommes aujourd'hui dans cette situation d'entre-deux. Nous sommes encore dans un dispositif, mais nous ne savons pas quel sera notre devenir. Or les programmes des associations se font de septembre à juin. Donc, les associations travaillent aujourd'hui sans savoir ni l'avenir des emplois aidés (qui leur permettent aujourd'hui de tenir un certain nombre de permanences) ni le niveau de subventions dont elles pourraient bénéficier pour mettre en place des services. Cette incertitude est donc très difficile pour un certain nombre d'entre elles.

Notre constat est que, depuis 1996, la politique de la ville a eu des effets très bénéfiques dans le 10^e arrondissement. Des milliers d'habitants ont vu leurs conditions de vie s'améliorer pour eux et leurs enfants, mais le clivage des populations et la précarité guettent encore.

Aujourd'hui, nous souhaiterions connaître le calendrier prévisionnel des discussions entre la municipalité, les services de l'État (donc, de la préfecture) et savoir de quelle manière la municipalité du 10^e arrondissement envisage de s'investir dans cette négociation.

Par ailleurs, nous travaillons actuellement à inventorier l'impact de la disparition de la politique de la ville de notre arrondissement. Nous tenons ce document à disposition de tous ceux qu'il pourrait intéresser, afin qu'ils puissent alimenter les discussions. Nous sommes disponibles pour toute rencontre utile pour faire avancer cette discussion.

M. LE RESTE partage tous les points de l'intervention qui vient d'être faite.

Depuis le dernier débat en conseil d'arrondissement sur la pérennisation de la politique de la ville dans le 10^e, peu d'éléments ont filtré du processus d'élaboration des nouveaux périmètres de la géographie prioritaire ; et ce, malgré l'interpellation des élus Parisiens au travers du vœu adopté dans les séances de décembre de notre conseil d'arrondissement et au sein des associations du 10^e arrondissement.

Chacun connaît l'importance des actions mises en œuvre depuis de nombreuses années dans les domaines de l'accès au droit, du mieux-vivre ensemble, de la lutte contre la pauvreté, de la lutte contre la précarité et pour l'insertion professionnelle, de la réussite scolaire, de la santé

ou de l'accès à la culture. Sans ces actions et sans l'implication de tous les acteurs de la politique de la ville dans le 10^e, la situation de l'arrondissement serait encore plus difficile.

En premier lieu, **M. LE RESTE** tient ici à renouveler son soutien à l'action citoyenne des associations qui se mobilisent au travers de l'Appel pour la pérennité de la politique de la ville dans l'arrondissement. Ces associations le font à partir de la défense de l'intérêt général et particulièrement à partir des milliers de Parisiens qui bénéficient des actions de la politique de la ville.

Pour ce qui est du calendrier, une première liste de quartiers prioritaires devrait être connue en fin mai. Cette liste devrait être le support de discussions entre les villes et le ministère de tutelle. **M. LE RESTE** et son groupe estiment que ces discussions doivent se faire en toute transparence. Ainsi que les associations l'ont souligné dans leur intervention, le critère unique du revenu ne reflète pas la diversité de la précarité des situations chez les habitants du 10^e arrondissement. C'est donc un argument à faire valoir.

La majorité municipale du 10^e continuera de faire valoir l'intérêt des habitants de l'arrondissement, intérêt qui est celui de la poursuite des actions mises en place dans le cadre de la politique de la ville. Il s'agit que les actuels périmètres de l'arrondissement soient pérennisés, avec les moyens correspondants.

Il y a aussi des arguments à faire valoir, avec les associations de l'arrondissement, en se basant notamment sur la situation sociale et économique des habitants du 10^e, ainsi que sur les savoir-faire en matière d'action publique et associative pour les accompagner.

Mme CERDAN souhaitait faire part de son inquiétude. La précarité persiste chez une partie des habitants de l'arrondissement. Le nouveau découpage instauré par la réforme risque d'accroître les difficultés pour ces familles. L'opposition ne peut que saluer le travail fait par les associations, mais demande à M. le Maire de prendre en compte leurs demandes, notamment celle d'un calendrier. Il conviendrait de préciser aussi l'organisation de cette négociation et de quelle manière la municipalité envisage de la mener.

M. RAIFAUD insiste sur l'impact de cette question de zonage sur les moyens des associations concernées. La redéfinition de la politique de la ville est a priori moins favorable aux associations d'arrondissements, qui font assurément un travail important.

M. FÉRAUD confirme la volonté de la municipalité de se battre pied à pied pour défendre le principe de la politique de la ville dans le 10^e arrondissement.

Il n'est cependant pas à même de répondre aux questions ici posées qui, en réalité, s'adressent au gouvernement. Il revient au gouvernement de décider des modalités de discussion avec la Ville de Paris et les arrondissements.

M. FÉRAUD constate néanmoins que les principes qu'utilise le gouvernement pour définir les zones devant bénéficier de la politique de la ville sont les mêmes que ceux utilisés par Fadela Amara en son temps ; c'est-à-dire le revenu moyen.

Or les arrondissements ne se caractérisent pas seulement par le revenu moyen. Au demeurant, une étude récente sur la pauvreté à Paris a montré que, quelle que soit l'évolution des revenus moyens dans les quartiers populaires de Paris, la part de la population touchée par la pauvreté restait la même. Dans le 10^e, le quartier de Belleville, le quartier de la Grange-aux-Belles et, dans une certaine mesure, le quartier des Portes ont besoin de l'action de la politique de la ville. Ces trois quartiers ont absolument besoin de l'action des associations et des centres sociaux. Donc, la municipalité se battra dans ce sens.

De plus, si le gouvernement actuel fait ce que la droite n'a pas fait, c'est-à-dire qu'il supprime la politique de la ville dans l'arrondissement, M. FÉRAUD le dénoncera publiquement. M. FÉRAUD assure que les élus peuvent compter sur la municipalité pour se battre et invite les divers collectifs à faire de même.

M. FÉRAUD réitère son entière confiance en Myriam El KHOMRI pour être aussi combative que Gisèle Stievenard, d'autant qu'elle connaît bien l'arrondissement et a conscience que les problématiques sociales ne se résument pas à un revenu moyen. Les quartiers du 10^e sont aussi fréquentés par des populations qui ne sont pas comprises dans le recensement, mais qui y vivent en journée (Belleville, quartier des gares.)

Le revenu moyen ne prend pas en compte l'ensemble des familles habitant dans les hôtels sociaux et très nombreuses dans l'arrondissement, comme il ne prend pas en compte la dimension essentielle d'intégration qu'assurent les associations de quartier et qui touchent directement de 20 à 25 % des habitants du 10^e en situation de pauvreté et de précarité.

Le gouvernement a évoqué des annonces au mois de juin, de sorte que la discussion s'engage sur la deuxième partie de l'année 2014. Il ne faut pas partir battu d'avance. Lorsque François Lamy, il y a deux ans, avait commencé à envisager cette révision des zones de la politique de la ville, son intention initiale était certainement que Paris sorte entièrement du dispositif et nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Donc, il faut se battre pour faire prendre conscience de l'importance de la politique de la ville dans l'arrondissement. C'est ce que la municipalité entend faire.

Mme PAWLIK ne cache pas sa surprise d'entendre transformer ce sujet extrêmement important en sujet de politique politicienne. M. FÉRAUD a cité Fadela Amara et l'échec du gouvernement de droite. Or cette politique a aussi été décidée par le gouvernement actuel avec lequel l'équipe municipale a une proximité. Enfin, M. FÉRAUD invite les collectifs à poursuivre leur action et bien que la société civile doive se mobiliser, c'est d'abord le rôle de l'équipe municipale que de monter au créneau et de défendre les zones du 10^e arrondissement.

M. LE RESTE ne pense pas que l'équipe municipale ait de leçons à recevoir de la droite dans la défense des intérêts des citoyens et notamment de ceux qui vivent en grande précarité.

La prise de position du maire du 10^e vis-à-vis de la politique gouvernementale est tout à son honneur et M. LE RESTE le soutient sur ce point. Il tient aussi à rassurer les élus et l'ensemble du public quant à sa détermination pour que les périmètres de la politique de la ville soient maintenus avec les moyens correspondants.

Mme SCHERER demande à M. le Maire de prendre l'engagement, d'informer le collectif des associations de l'état d'avancement du calendrier. Le collectif (55 associations) est porteur de la même dynamique et tout le monde serait gagnant à un processus mené en toute transparence et en toute coopération.

M. FÉRAUD informera naturellement le conseil. Les dates récemment communiquées sont celles que Najat VALLAUD-BELKACEM a récemment communiquées à la ville. Par ailleurs, M. FÉRAUD prendra contact cette semaine avec Najat VALLAUD-BELKACEM pour l'alerter, si l'intention était de supprimer la politique de la ville dans le 10^e arrondissement, de la virulence des réactions : des élus du 10^e, de celle du terrain et de l'ensemble des acteurs.

CGT Poste – Sylvie BAYLE

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Le syndicat CGT des postaux de Paris vous alerte sur les conséquences d'un projet de réorganisation dont la mise en place est programmé le 23 juin 2014 au centre de distribution de Paris 10, square Alban Satragne.

Ce projet prévoit 32 suppressions d'emplois qui auront de graves répercussions à la fois sur les conditions de travail des facteurs et pour ce qui nous concerne ici, sur la distribution du courrier aux usagers et entreprises, puisque ce sont 20 tournées qui risquent de disparaître.

Cette réorganisation se tient à moins d'un an de la fermeture du centre de distribution de Paris 10 et de son déménagement dans le 18^e arrondissement, 18-20 boulevard de la Chapelle, suite à la cession ou vente du site. Cela dégradera encore un peu plus la distribution tout en mettant davantage de véhicules dans les rues de Paris.

Depuis la dernière réorganisation, fin 2010, qui avait supprimé 16 emplois et 12 tournées, après 10 jours de conflits, les facteurs rencontrent certaines difficultés pour effectuer leur travail. Ce nouveau projet va donc détériorer gravement le service rendu aux usagers, par l'allongement des tournées et par une moindre disponibilité des facteurs liés à la nouvelle organisation de travail.

La Poste dit vouloir apporter de nouveaux services en matière de logistique urbaine et de nouveaux services de proximité. Or, rien de tout cela dans la nouvelle organisation.

Notre volonté d'assurer nos missions de service public postal que les habitants du 10^e arrondissement sont en droit d'attendre. Parallèlement, nous défendons les intérêts des postiers et leurs conditions de travail. Devant le refus de négocier véritablement de la part de la direction locale, les facteurs du 10^e arrondissement

entreront en grève à partir de demain. SUD a également déposé un préavis de grève.

Nous souhaitons donc votre intervention auprès de La Poste et votre soutien aux postiers.

Mme. TOURTE, pour les élus communistes, souligne que cette restructuration s'inscrit dans des politiques, engagées depuis de longues années, qui ont conduit à la suppression de 90 000 emplois sur dix ans. Il n'est pas acceptable qu'une société ayant des missions de service public réduise considérablement le service auquel peuvent prétendre les citoyens. Ces politiques ont contribué à la fois à détériorer significativement la qualité du service public et à aggraver les conditions de travail des personnels, jusqu'à parfois provoquer des suicides de salariés.

C'est pourquoi le groupe communiste/Front de gauche soutient l'action qui s'engage demain contre les suppressions des tournées, les suppressions d'emplois et présentera un vœu au conseil d'arrondissement.

Mme PAWLIK regrette pour sa part de n'avoir eu connaissance de cette question qu'en séance. Ces sujets mériteraient pourtant une analyse, une réflexion, afin de pouvoir préparer une intervention digne de ce nom et répondre correctement.

Après avoir rencontré de nombreux facteurs du 10^e arrondissement, **Mme PAWLIK** confirme leur inquiétude. Le prolongement de leur tournée et de leurs déplacements en sont les points notoires. Par ailleurs, il ne faut pas négliger le rôle humain et social qu'ont les facteurs dans l'arrondissement, notamment à destination des personnes âgées.

M. FÉRAUD n'a également eu connaissance de la question qu'aujourd'hui. Lorsque les questions sont disponibles avant la séance, elles sont transmises.

Sur le fond, en tant que maire d'arrondissement et non DRH de La Poste, **M. FÉRAUD** ne peut entrer dans des modalités d'organisation du travail qui ne relèvent pas de sa responsabilité. Certaines discussions doivent rester internes à La Poste cependant M. FÉRAUD prend bien la mesure du risque de dégradation du service public postal dans l'arrondissement, du fait de cette réorganisation.

Pour sa prochaine rencontre avec les responsables de La Poste, M. FÉRAUD pourra s'appuyer sur le vœu adopté en conseil d'arrondissement pour leur dire la vigilance des autorités publiques.

DEUXIÈME PARTIE

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

<i>Projet de délibération : MA1020145</i>	<i>12</i>
<i>Projet de délibération : MA1020146</i>	<i>12</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DAC 1042.....</i>	<i>12</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DAC 1068.....</i>	<i>13</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DAC 1096.....</i>	<i>13</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DFPE 1049</i>	<i>15</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DFPE 1064</i>	<i>15</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DJS 76</i>	<i>16</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DJS 77</i>	<i>16</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DLH 1008.....</i>	<i>17</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DLH 1013.....</i>	<i>19</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DPVI 1013</i>	<i>20</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DPVI 1019</i>	<i>21</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DU 1020.....</i>	<i>22</i>
<i>Projet de délibération : 2014 DVD 1028</i>	<i>23</i>
<i>Projet de délibération : MA101420</i>	<i>26</i>
<i>Projet de délibération : MA101421</i>	<i>26</i>
<i>Projet de délibération : MA101422</i>	<i>26</i>
<i>Projet de délibération : MA101423</i>	<i>27</i>
<i>Projet de délibération : MA101424</i>	<i>27</i>
<i>Projet de délibération : MA101425</i>	<i>28</i>
<i>Projet de délibération : MA101426</i>	<i>29</i>
<i>Projet de délibération : MA101427.....</i>	<i>30</i>
<i>Projet de délibération : MA101428</i>	<i>31</i>
<i>Projet de délibération : MA101429</i>	<i>31</i>
<i>Projet de délibération : MA101430</i>	<i>31</i>
<i>Projet de délibération : MA101431</i>	<i>31</i>
<i>Projet de délibération : VMA10201432.....</i>	<i>33</i>
<i>Projet de délibération : VMA10201433.....</i>	<i>42</i>

Ordre du jour complémentaire

<i>Projet de délibération : 2014 DPA 1005.....</i>	<i>31</i>
--	-----------

Vote sur l'ordre du jour complémentaire

- 2014 DPA 1005 : Carré Historique Saint-Lazare (10ème)-Indemnisation par la SEMAVIP de la société EIFFAGE
- VMA102014 : Aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013 et les besoins spécifiques des élèves handicapés sur le temps périscolaire.

L'ordre du jour complémentaire est adopté

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA1020145

Rapporteur : Rémi FERAUD

Rémi FERAUD propose de désigner Léa VASA comme secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du dimanche 13 avril 2014.

Projet de délibération : MA1020146

Rapporteur : Rémi FERAUD

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du dimanche 13 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Objet : Subvention (3.000 euros) à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10e)

Projet de délibération : 2014 DAC 1042

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que, depuis 1983, ce centre de formation de jazz et de musique afro-américaine est reconnu en France. Dès sa création, ce centre a toujours dispensé une formation de haut niveau et destinée à un large public.

Afin d'aider cette structure, je propose d'attribuer à l'association ARPEJ une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2014.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (23.000 euros et avenant avec l'association Ere de jeu (93 100 Montreuil))
Projet de délibération : 2014 DAC 1068
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que dans le cadre de la politique culturelle municipale de soutien aux spectacles pour jeunes publics, des projets sont élaborés en lien avec la politique de la ville. En l'espèce, plusieurs manifestations sont concernées, notamment le Festival Auteurs en série (initiation de collégiens du 10^e arrondissement au théâtre contemporain).

Mme CERDAN ajoute que cette association est très active dans le 10^e arrondissement et en Île-de-France. Sans remettre en question le travail intéressant autour du théâtre et le spectacle vivant, Mme CERDAN s'enquiert de l'origine des liens avec cette association, dont le siège est à Montreuil et qui travaille avec plusieurs autres arrondissements. Pourquoi le 4^e et le 10^e ne s'associent-ils pas lors d'évènements ayant lieu dans le 4^e en particulier ? Mme CERDAN souhaite savoir, pour les activités organisées, s'il existe un choix conjoint des établissements scolaires du 10^e arrondissement.

M. ALGRAIN indique que la première intervention de l'association Ere de jeu dans l'arrondissement remonte à 2006. Le projet était organisé autour des centres d'animation sur un thème qui s'appelait « Le grand ramassage des peurs ». Depuis, elle n'a cessé de se développer d'année en année, à tel point qu'elle a répondu à des appels d'offres concernant les activités proposées dans le cadre de l'ARE. Donc, cette association est implantée depuis des années et sa venue se justifiait par la pertinence et la qualité de ses projets.

Mme CORDEBARD le confirme. L'association Ere de jeu est arrivée en proposant un projet. Ensuite, elle a proposé des projets à d'autres arrondissements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (7.000 euros) à l'association CRL 10 (10e)
Projet de délibération : 2014 DAC 1096
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que l'association CRL10 est gestionnaire des quatre centres du 10^e arrondissement.

Cette subvention est destinée à aider au financement de deux manifestations importantes :

- Le Festival 10 de chœurs
- Voix sur berges.

Depuis quelques années, ces deux manifestations participent activement à la promotion du chant collectif amateur, en proposant gratuitement aux Parisiens de venir écouter une sélection de chorales de qualité qui peuvent, à cette occasion, se produire en public et échanger leurs expériences. Tous les concerts sont enregistrés de façon à constituer une base de travail pour les différentes formations.

En 2013, le jury du festival 10 de Chœurs a retenu, sur plus de 80 candidatures, 16 chœurs dans tous les styles : classique, contemporain, jazz, musiques du monde, pop, variété, gospel, etc.

La 18^e édition des Voix sur berges, la plus grande rencontre de chorale de Paris, s'est tenue le dimanche 30 juin 2013 sur les quais du canal Saint-Martin (réservés aux piétons dans le cadre de l'opération Paris Respire). Cette manifestation a réuni 53 chorales de Paris de la région parisienne, regroupant plus de 4 000 chanteurs sur 18 sites. La manifestation a été suivie par près de 30 000 personnes.

Il convient de noter qu'en 2013 et pour la première fois, les chœurs inscrits à Voix sur berges ont dû s'acquitter d'une participation aux frais. En 2014, l'organisation des deux opérations devra faire face à une demande plus importante de participation des chœurs. Le festival 10 de Chœurs a eu lieu du lundi 14 au dimanche 23 mars, dans divers espaces du 10^e arrondissement. Autant de lieux (église, salle des fêtes de la mairie, conservatoire, espace Jemmapes) qui accueilleront les 20 ensembles retenus cette année.

Pour sa 19^e édition, le festival Voix sur Berges rassemblera plus de 150 chorales, 4 000 choristes et 25 000 personnes sur les berges du canal Saint-Martin.

Pour leur permettre de continuer à prospérer et faire que le 10^e soit aussi visible dans Paris et au-delà de Paris, M. ALGRAIN propose au conseil municipal de leur accorder une subvention de 7 000 € pour ces deux manifestations.

Mme CERDAN se félicite de la réussite de ces deux manifestations, qui satisfont un large public. Elle déplore simplement que le vote de la subvention consentie n'ait pu être opéré a priori, car tout a été réalisé au mois de mars. Dans l'intérêt de l'association et dans le souci de respecter la transparence démocratique, Mme CERDAN demande que la subvention soit octroyée en amont des événements.

M. FERAUD comprend et adhère à cette demande.

Il n'est pas rare que l'administration ne soumette les délibérations aux élus que légèrement avant, voire après. C'est un tort, car c'est préjuger du vote des élus et cela peut aussi mettre en péril l'organisation des événements.

En l'occurrence, l'une des deux manifestations en question aura lieu au mois de juin. La demande concerne particulièrement la Direction des Affaires culturelles par le biais de laquelle la ville subventionne de nombreux événements culturels et artistiques. La DAC a fait des progrès et il faut l'encourager à poursuivre dans ce sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (242.952 euros) et avenant n° 1 avec l'association GIMC-APETREIMC (94 160 Saint-Mandé) pour la halte-garderie Le Chalet (10^e).

Projet de délibération : 2014 DFPE 1049

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise que l'association GIMC-APETREIMC gère trois haltes-garderies sur Paris, dont celle du 10/12 rue du Chalet. Cette halte-garderie, d'une capacité de 22 places, accueille environ 11 enfants porteurs de handicaps, ce qui permet leur intégration dans un groupe d'enfants du même âge.

La convention d'objectifs, signée en juillet 2013, arrivera à échéance le 31 juillet 2016. Il est proposé de signer un avenant à cette convention, qui fixe la subvention municipale pour 2014 à 249 952 €. Ce montant qui tient compte de la spécificité de cette association et de son engagement à réaliser en 2014 un taux d'occupation et de fréquentation maximum, puis à mettre en œuvre tous les moyens pour atteindre ses objectifs.

Mme PAWLIK et son groupe voteront en faveur de cette subvention. Mme PAWLIK tient ici à souligner le travail remarquable réalisé par Le Chalet. Cette structure est dotée d'un projet fort et ambitieux ; notamment axé sur la prise en charge des enfants handicapés par des soins adaptés, tout en les intégrant dans des activités les mêlant à des enfants valides. De la même manière, la prise en charge thérapeutique des enfants est vraiment remarquable et de grande qualité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (117.992 euros) et avenant n°1 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10^e).

Projet de délibération : 2014 DFPE 1064

Rapporteure : Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise que Le Club des Petits Gavroches gère une halte-garderie située au 33 rue Beaurepaire, d'une capacité d'accueil de 25 enfants (de 18 mois à 4 ans). La convention avec cette association, signée en juillet 2013, arrivera à échéance le 31 décembre 2016.

Il est proposé de signer un avenant à cette convention, qui fixe la subvention municipale pour 2014 à 117 992 € et de prendre acte de l'engagement de l'association à réaliser, pour l'année 2014, un taux maximum d'occupation et à mettre en œuvre tous les moyens pour atteindre ses objectifs.

Mme PAWLIK votera également en faveur de la subvention à cette halte-garderie effectivement très présente et très impliquée dans le quartier, avec une dynamique et de qualité.

Toutefois, l'un des paragraphes de la fiche technique qui accompagne cette délibération précise, en page 4, que « *Compte tenu de la masse salariale présentée par l'association pour*

l'année 2014, pour un montant de 146 037 €, l'association s'engage à proposer des mesures susceptibles de réduire cette dépense à l'occasion de la présentation du budget prévisionnel de l'établissement pour l'année à venir». Mme PAWLIK souhaiterait savoir si cet objectif est sous-tendu par un projet de réduction du personnel, de réduction du nombre de places ouvertes ou du taux d'encadrement à destination des enfants.

Mme TOURTE précise que l'objectif est plutôt relatif aux salaires, mais elle pourra se renseigner sur ce point.

M. FÉRAUD suggère de demander des précisions à la Direction des Familles et de la Petite Enfance. À l'évidence, les crèches associatives et haltes-garderies sont soumises à des grilles. Si le rapport entre les frais de personnel et le nombre d'enfants gardés est plus important que la moyenne parisienne, il sera demandé à la halte-garderie de faire un effort de ce point de vue.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (20.000 euros) et convention avec le Club Populaire Sportif du 10^e.

Projet de délibération : 2014 DJS 76

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON indique que cette convention avec le Club Populaire Sportif du 10^e se place dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs en partenariat avec la ville.

Il s'agit d'un club ancré dans le 10^e arrondissement depuis plusieurs décennies et qui connaît, aujourd'hui encore, une grande vitalité. En témoigne la forte augmentation du nombre de ses adhérents en 2013.

Sachant que les objectifs de la convention signée l'an passé ont été atteints, ainsi que la dynamique affichée par cette association, M. BEAUSSILLON demande au conseil d'adopter cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (8.000 euros) et convention avec l'Association Jeunesse Saint-Vincent de Paul (10^e).

Projet de délibération : 2014 DJS 77

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON précise qu'il s'agit ici d'une subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention d'objectif passée avec la ville.

Cette association, bien implantée dans le 10^e, est connue et appréciée par de nombreux jeunes de l'arrondissement. L'Association Jeunesse Saint-Vincent-de-Paul a notamment développé des efforts en direction du développement du sport féminin (badminton).

Les effectifs étant stables, le montant de 8 000 € prend notamment en compte l'augmentation des tarifs des équipements sportifs en 2013.

La délibération est adoptée.

Objet : Location par bail emphytéotique, au profit de la Société Elogie, de l'immeuble communal 7, rue Jarry (10^e).

Projet de délibération : 2014 DLH 1008

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO indique que cette délibération concerne un immeuble préempté par la ville en 2013. La rue Jarry comporte de nombreux hôtels sociaux. Cet immeuble, qui n'était pas un hôtel, a été préempté et il s'agit aujourd'hui de lui trouver un bailleur.

Le bailleur proposé est Elogie, l'un des trois principaux bailleurs de la ville de Paris, qui aura donc en charge la gestion, l'entretien et la rénovation de cet immeuble.

Mme PAWLIK estime que la politique conduite jusqu'ici par la ville de Paris en matière de logement a conduit à faire partir de Paris toute une frange de la population ; Paris est devenue une ville réservée « aux plus aisées ou aux plus aidés », excluant de la capitale bon nombre des classes moyennes. La politique menée, en matière de logement social notamment, a conduit à cette situation ubuesque.

En effet, la majorité municipale a fait le choix d'une politique d'artifice comptable, celle-ci consistant par exemple à déclasser des logements intermédiaires pour en faire des logements sociaux, gonflant ainsi les chiffres du logement social sans pour autant construire de logements supplémentaires.

De la même manière, la municipalité a fait le choix d'une politique de préemption particulièrement somptuaire, engloutissant des sommes parfois considérables dans l'acquisition de logements existants pour en faire de logements sociaux. Tout cela s'est fait sans que ladite majorité se soit posé la question de la mixité existant réellement dans ces ensembles. Le « logement social » recouvre une pluralité de dispositifs. Pour Mme PAWLIK, la mixité du logement social ne pourra être réelle que si la mixité des types de logements est elle-même une réalité.

Eu égard à cette nécessité, Mme PAWLIK estime indispensable de connaître avec davantage de précision la ventilation du programme immobilier envisagé. Certes, le 10^e arrondissement est encore largement en dessous des obligations légales en matière de logements sociaux, avec 11,4 % de logements sociaux réalisés contre une obligation de 20 % (et 25 % post-loi DUFLOT). M. le Maire pourra peut-être apporter quelques précisions sur cette absence de respect des obligations légales.

Il est impératif de rester vigilants quant à la mixité réelle qui sera portée par les ensembles immobiliers. Le 10^e arrondissement ne peut pas devenir à l'image de Paris, soit un lieu réservé aux plus aidés ou aux plus aisés.

Avant de prendre position, **Mme PAWLIK** souhaite donc connaître le détail de l'opération envisagée.

M. BASSINO indique que le détail des logements selon les catégories de logements sociaux fera l'objet d'une prochaine délibération, car il n'est pas encore préparé.

Par ailleurs, si le 10^e arrondissement ne répond pas à ses objectifs en matière de logement social, c'est tout simplement parce que l'équipe municipale actuelle a hérité d'une situation catastrophique de l'équipe de droite qui l'a précédée. Lorsque la droite le gérait, il n'y avait quasiment pas de logements sociaux dans le 10^e arrondissement. Dans les arrondissements parisiens aujourd'hui gérés par la droite, il y a encore énormément de résistances. Il est donc particulièrement surprenant d'entendre aujourd'hui la droite réclamer davantage de logements sociaux dans les arrondissements qui en sont déficitaires.

La mairie du 10^e et la mairie de Paris font le travail nécessaire pour construire de plus en plus de logements sociaux. C'est la priorité principale de cette mandature. Un vœu sera d'ailleurs voté au conseil de Paris de la semaine prochaine pour le rappeler. Mme Pawlik constatera alors que plus de 7 000 logements sociaux nouveaux sont créés chaque année à Paris.

Mme PAWLIK ne souhaite pas entrer dans une bataille de chiffres. Aussi, la droite ne géant plus cet arrondissement depuis longtemps, il est difficile d'entendre que le déficit en logement social lui est imputable.

En outre, Mme PAWLIK rappelle avoir parlé de « différentes catégories » de logements sociaux. Les classes moyennes ont été chassées de Paris et Mme PAWLIK demande aussi la mise en place de logements intermédiaires pour ces classes.

M. BASSINO renvoie aux délibérations de la mandature précédente, qui font apparaître une vraie mixité des logements sociaux, avec les trois catégories bien représentées. La ventilation est faite en fonction de la sociologie du quartier, du nombre de places nécessaires dans chacune des catégories. La mairie fait effectivement du logement social dans toutes les catégories, contrairement à la loi BOUTIN qui voudrait prioriser les catégories les plus défavorisées dans l'accès au logement social. Il s'agit d'avoir une mixité entre les différentes catégories, dans les quartiers, mais aussi à l'intérieur de chaque immeuble.

M. FÉRAUD confirme la volonté de l'équipe municipale d'être très active en matière de création de logements sociaux. En 2001, il y avait 7 % de logements sociaux, contre 12 % aujourd'hui. L'objectif est d'atteindre 20 %, ce qui sera difficile sur ce seul mandat.

De plus, la mairie du 10^e arrondissement respecte la loi en tous points. La loi s'applique à des communes et le 10^e arrondissement n'est pas une commune. La commune est Paris.

Ensuite, **M. FÉRAUD** ne croit pas en cette théorie « des plus aisés et des plus aidés ». Si les plus aidés étaient les 12 % d'habitants de logement sociaux, cela ferait automatiquement des 88 % restant les « plus aisés ». Or tel n'est pas le cas. A fortiori, si 88 % des Parisiens du 10^e faisaient partie des « plus aisés », il n'y aurait sans doute pas une majorité de gauche à la mairie.

Il faut que la droite sorte de l'hypocrisie. Il faut que l'ensemble des arrondissements participent à l'effort de logement social. L'équipe municipale soulignera les méthodes de l'UMP parisienne qui consistent à dénoncer la création de logements sociaux dans les arrondissements de l'Est parisien et à l'empêcher dans les arrondissements de l'Ouest parisien.

L'objectif est d'aller vers les 20 %, d'abord en réduisant l'écart existant entre le 10^e et la moyenne de Paris. La volonté est que cet écart se réduise et se comble peu à peu. Pour l'essentiel, la mairie le fera par des préemptions d'immeubles existants, car les parcelles vides sont très peu nombreuses dans l'arrondissement.

Ensuite, il faut effectivement qu'il existe différentes catégories de logement social, dont une catégorie intermédiaire. D'ailleurs, lorsque la Ville de Paris avait voulu retirer un certain quota de logements intermédiaires à la Grange-aux-Belles, la précédente majorité municipale s'y était opposée pour préserver la mixité sociale dans ce quartier.

Mais il faut naturellement des logements pour les classes moyennes, il faut aussi que le logement social permette aux plus fragiles de vivre dans de bonnes conditions.

Mme PAWLIK remercie M. FÉRAUD pour cette « première leçon de droit » sur la notion de commune, bien qu'elle ne fût pas utile. Mme PAWLIK remercie également M. FÉRAUD pour la leçon de sociologie politique. En substance, les riches votent à droite, les moins aisés votent à gauche. Ce type de raccourci revient à témoigner peu de respect aux électeurs et aux citoyens. Mme PAWLIK prend note que l'équipe municipale souhaite favoriser l'implantation de logements intermédiaires, à destination des classes moyennes dans l'arrondissement. L'opposition y sera très vigilante. Mme PAWLIK regrette enfin de ne pas avoir eu de réponse sur la ventilation.

M. FÉRAUD explique que la ventilation fera l'objet d'une délibération dans un prochain conseil d'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Deux abstentions (Mmes CERDAN et PAWLIK).

Objet : Autorisation donnée à la Maire de Paris de déposer une déclaration préalable avant travaux de ravalement de la façade du 169 rue Lafayette (10^e).

Projet de délibération : 2014 DLH 1013

Rapporteur : Dante BASSINO

M. FÉRAUD explique avoir demandé à la maire de Paris de retirer de l'ordre du jour cette délibération, qui sera peut-être présentée au prochain conseil d'arrondissement.

Objet : Subventions (100.000 euros) et conventions aux 4 accorderies parisiennes (14e, 18e et 19e et Grand Belleville).

Projet de délibération : 2014 DPVI 1013

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE précise que l'accorderie est un concept d'échange de services qui regroupe sur un territoire toutes les personnes intéressées à échanger différents services avec pour seule et unique monnaie : le temps. Une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, sans distinction de la nature des services. Les accordeurs ont accès aux services proposés par les autres membres, via notamment une plate-forme informatique, mais aussi par l'intermédiaire d'un lieu d'accueil ouvert en semaine et où les habitants sont reçus.

L'accorderie du Grand Belleville a ainsi été lancée en fin 2012, au carrefour de trois quartiers politique de la ville : les portes Est 10^e buisson Saint-Louis et Sainte-Marthe, Fontaine-aux-rois, Belleville-Amandiers (20^e).

Les activités collectives de l'accorderie se déroulent dans les locaux du centre social Maison du bas-Belleville.

L'accorderie du Grand Belleville a été officiellement inaugurée le 13 avril 2013.

En octobre 2013, les 120 accordeurs déjà inscrits avaient échangé 106 heures. Les usagers sont parties prenantes de ce dispositif, puisqu'un comité d'accordeurs (11 membres) a vu le jour et qu'un projet de Gazette des accordeurs est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, le comité de pilotage est organisé au niveau parisien, avec la présence d'élus. Enfin, un comité de suivi a été mis en place pour accompagner la création de ces accorderies.

La subvention proposée, soit 100 000 €, serait répartie équitablement entre les quatre accorderies.

Mme PAWLIK estime que l'action menée par l'accorderie du Grand Belleville semble particulièrement prometteuse, bien que récente. Le développement du vivre ensemble dans les quartiers buisson Saint-Louis et Sainte-Marthe est une nécessité. Les projets renforçant la solidarité locale, sociale et intergénérationnelle doivent être soutenus, lorsqu'ils sont solides et portés avec sérieux. C'est pourquoi le groupe UMP votera en faveur de cette subvention qui renforce la solidarité à l'échelle de l'arrondissement.

Mme PAWLIK regrette néanmoins que ces projets soient portés par des associations, témoignant ainsi de l'échec de la municipalité en matière de vivre-ensemble.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (39.000 euros) à 3 régies de quartier pour leurs actions de lien social (10^e, 11^e et 19^e) – Convention avec la Régie de quartier 19^e Nord.

Projet de délibération : 2014 DPVI 1019

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE indique que, dans l'objectif de développer l'insertion par l'activité économique, la Ville de Paris soutient la création de régies de quartier depuis de nombreuses années. Si celles-ci sont en premier lieu des entreprises d'insertion, elles développent aussi des actions de lien social dans les quartiers, dont ceux du 10^e arrondissement.

Trois régies de quartier sont concernées par la délibération de ce jour : celles du 11^e et du 19^e, en plus de la Maison du canal et notamment La Ressourcerie.

La Ressourcerie développe deux projets : Cycle Emploi et le Rallye.

Le projet Cycle Emploi a pour objectif de remobiliser les participants dans leur recherche d'emploi, de leur permettre de se réappropriier leur quartier, de nouer de nouveaux liens avec les habitants, mais aussi de sensibiliser et d'impliquer activement les habitants sur des dispositifs de développement durable.

Ils s'adressent aux résidents des territoires du 10^e arrondissement, identifiés comme prioritaire : porte Saint-Denis, porte Saint-Martin, buisson Saint-Louis, Sainte-Marthe et Grange-aux-Belles. Ils accueillent en priorité les demandeurs d'emploi de longue durée, les femmes isolées, les populations immigrées, les jeunes peu qualifiés âgés de 18 à 26 ans et les salariés en insertion de la régie de quartier. 30 personnes pourront y prendre part.

Le projet de rallye a pour objectif de tisser des liens sociaux, de lutter contre le repli sur soi, de favoriser la mixité et de sensibiliser au développement durable. Il s'agit d'impliquer les habitants dans des actions de quartier au travers d'un événement ludique regroupant différents acteurs impliqués dans la gestion urbaine et sociale de proximité. Le nombre de bénéficiaires sera illimité. En 2013, environ 150 personnes ont participé à l'action, ce qui montre son intérêt.

Il est proposé d'accorder une subvention globale de 39 000 € pour l'ensemble des trois régies de quartier, dont 11 000 € pour les deux projets de la Maison du canal et d'autoriser Mme la Maire à signer une convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Ensemble immobilier 10 rue de Paradis (10^e) – Vente à SAS Paradis des lots commerciaux

Projet de délibération : 2014 DU 1020

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON rappelle que début 2012, la Ville de Paris avait procédé à l'acquisition de lots au sein de la copropriété du 10 rue de Paradis, par usage de son droit de préemption

Il s'agissait d'une vente groupée de plusieurs lots. Les logements rattachés ont été cédés au bailleur HLM Erilia pour y réaliser des logements sociaux ; la ville restant propriétaire de lots destinés à des usages commerciaux et sur lesquels le bailleur Erilia ne souhaitait pas s'engager.

Cette délibération autorise à ville à revendre ses locaux commerciaux à la SAS Paradis, qui est propriétaire de nombreux autres lots dans l'immeuble et qui était l'acheteur auquel la ville s'était substituée par la préemption.

Le prix proposé, un peu moins de 2,4 M€, est validé par le Service des domaines de Bercy.

Mme PAWLIK formule deux demandes de précisions.

D'abord, Mme PAWLIK ne comprend pas bien les raisons de l'achat d'un ensemble immobilier comprenant des locaux à vocation commerciale, ce qui était clair dès le démarrage. Ensuite, dans un quartier où l'installation de commerces de proximité serait la bienvenue, Mme PAWLIK ne comprend pas que tel ne soit pas le cas alors que la préemption a été réalisée.

M. FÉRAUD explique que cette opération a été menée lors du mandat précédent. Elle a consisté pour la ville à préempter une partie de l'immeuble 10 rue Paradis. Il s'agit d'appartements, qui comprennent des locaux de rez-de-chaussée dont le qualificatif de « commerciaux » est peut-être un peu galvaudé, car l'essentiel de ces locaux se situe sur cour. Un compromis avait été passé pour que la ville préempte les logements vides, mais ne préempte pas les logements acquis par les locataires qui y habitent, afin justement de permettre à la classe moyenne d'accéder à la propriété.

L'opération ayant été faite en bloc, les locaux de rez-de-chaussée ont été également préemptés, ce qui ne correspondait à aucun intérêt public particulier. Ensuite, la société HLM n'était pas intéressée par des locaux de rez-de-chaussée donnant sur cour et non sur rue. La SAS, la société anonyme qui possède une grande partie de l'immeuble, souhaitait pouvoir gérer ces locaux commerciaux. M. FÉRAUD avait lui-même suggéré à la ville de revendre ces locaux commerciaux au prix fixé par les domaines, notamment dans un but de bon usage de l'argent public. S'il s'était agi de locaux sur rue, dans une rue souffrant de désertification commerciale, il n'en aurait évidemment pas été ainsi. La mairie en aurait peut-être confié la gestion à la SEMAEST, mais en l'occurrence, il ne s'agit pour l'essentiel que de locaux sur cour.

Mme PAWLIK demande confirmation qu'aucun des locaux en question ne donne sur rue.

M. FÉRAUD évoque un local qui donnerait sur rue, avec un commerçant déjà installé. D'ailleurs, il n'y a pas de problème de mono-activité commerciale dans la rue de Paradis. Néanmoins, l'équipe municipale, notamment Paul Simondon, vérifiera ce point.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (deux abstentions : Mmes CERDAN et PAWLIK).

Objet : Extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.

Projet de délibération : 2014 DVD 1028

Rapporteure : Élise FAJGELES

Mme FAJGELES indique que cette délibération d'importance porte notamment l'extension du tramway, laquelle n'impacte pas directement le 10^e. Toutefois, cette délibération introduit une nouvelle offre de transport en commun qui, elle, impacte directement le 10^e arrondissement.

Dès 2001, Bertrand DELANOË avait lancé son objectif de lutte contre la pollution, par une politique de réduction de la circulation automobile, de rééquilibrage de l'espace public au profit des circulations douces (cyclistes et piétons) et d'amélioration de l'offre de transport en commun. De grands aménagements ont donc été réalisés lors des précédentes mandatures, avec un certain succès, puisqu'on observe aujourd'hui une diminution de 25 % du trafic automobile depuis 2001.

- Prolongation du tramway T3 à Pont Garigliano

Il s'agit, par cette délibération, de permettre à la Maire de Paris de passer tous les marchés de travaux nécessaires à la poursuite de ce tramway. Un bilan annuel de l'avancement des travaux sera fait au conseil de Paris et aux conseils des arrondissements concernés (le 10^e ne l'étant pas, puisque n'étant pas à la périphérie de Paris).

- Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service

Il peut s'agir de tramway ou de bus qui adoptent une technologie innovante pour encourager un transport plus performant et non polluant. Ces lignes, organisées par le STIF et des communes voisines de Paris, s'insèrent aussi dans Paris. Lorsque c'est le cas, la ville de Paris a la responsabilité d'organiser les travaux permettant cette insertion.

Cette délibération vise à permettre à la Maire de Paris de passer tous les marchés de travaux nécessaires à cette insertion urbaine.

La reconquête de la rive gauche de la Seine a été un grand succès. Il s'agit désormais de poursuivre en travaillant sur les quais de la rive droite du fleuve. Les quais hauts ont été choisis, car la densité du trafic y génère nécessairement une plus grande pollution. Il est donc essentiel de proposer une alternative à l'utilisation du véhicule individuel et un complément dans les transports actuellement présents.

L'idée est donc de réfléchir à une nouvelle solution de transport innovant pour permettre de circuler sur ses rives de Seine en contribuant à la diminution de la pollution.

Il s'agit ici de passer des marchés d'études, notamment pour définir le matériel le plus approprié. La nécessité est qu'il ne soit pas polluant. Ce peut être un tramway ou un bus. Il conviendra encore de définir le type d'insertion dans le paysage urbain pour ce quartier de Paris particulièrement riche du point de vue du patrimoine.

- Délégation à la maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.

La délibération vise à permettre à la Maire de Paris de passer tous les marchés d'études pour la création d'une liaison à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine/rive droite.

Une nouvelle offre de transports non polluants est envisagée pour améliorer la circulation entre les gares parisiennes. Ce projet a été porté par Anne HIDALGO et fortement relayé par la majorité du 10^e.

L'équipe municipale a tout à fait à cœur d'améliorer les circulations entre les deux gares (Gare du Nord et Gare de l'Est), mais aussi de travailler sur la liaison entre les deux gares et l'aménagement urbain aux abords de ces gares.

La délibération visée permettra à la Maire de Paris de passer les marchés d'études pour cette liaison et de définir le matériel (tramway, tram'bus, bus à haut niveau de service).

Mme SOUYRIS indique que le groupe écologiste est très satisfait de cette délibération, d'abord parce que le tramway continue son chemin. Le groupe écologiste espère que les études qui seront menées suite à cette délibération permettront aussi, le cas échéant, de développer le tramway à l'intérieur de Paris.

La liaison entre les gares est aussi très importante, car c'est ce qui permet de faire de Paris le début d'une métropole, c'est-à-dire de mieux lier l'intérieur de Paris à la banlieue.

Mme PAWLIK estime que ce projet peut effectivement améliorer la question du transport des Parisiens, sujet essentiel qui cristallise de fortes attentes des Parisiens.

De la même manière, une liaison des gares améliorée et plus rapide ne peut être que souhaitable, y compris pour les retombées économiques liées. Enfin, ce projet permet le développement de transports respectueux de l'environnement et de la qualité de l'air. C'est un sujet particulièrement cher au groupe UMP, que ce soit au conseil d'arrondissement ou au conseil de Paris. Nathalie Kosciusko-Morizet a pris de nombreuses fois position sur cette question.

Dans le cadre d'une opposition qui se veut constructive, dans l'intérêt des Parisiens et notamment des habitants du 10^e, le groupe UMP soutiendra donc la présente délibération qui prévoit le lancement de nombreuses études de faisabilité pour la réalisation de ce projet.

Mme PAWLIK fait toutefois observer que cette délibération demeure assez « théorique ». L'opposition sera donc particulièrement attentive aux nombreuses délibérations à venir relatives au projet, tout comme elle sera attentive à la modération du coût de ce projet ambitieux.

En outre, l'opposition sera tout aussi attentive à la consultation citoyenne qui sera engagée. Il ne faudrait pas que l'équipe municipale réitère le précédent d'une consultation quasi inexistante lors du lancement de projet d'une salle de shoot.

M. FÉRAUD se déclare toujours volontaire pour créer une salle de consommation de drogues à moindre risque.

M. LE RESTE ajoute, pour revenir à la délibération, que les enjeux sur le long terme sont très importants, notamment en termes de saturation routière, d'engorgement ou de pollution. Il faut aussi des réponses plus ponctuelles et plus appropriées aux problèmes quotidiens des Parisiens.

Aujourd'hui, le choix du mode n'est pas encore déterminé. M. LE RESTE dit le souhait de son groupe que l'exploitation reste dans le domaine de la gestion publique.

Sur les sujets de la qualité de l'air et du cadre de vie, les efforts doivent porter sur les raisons qui entraînent une pollution atmosphérique insoutenable pour les Parisiens à certaines périodes. M. LE RESTE réitère son idée de réutiliser la petite ceinture ferroviaire qui fait le tour de Paris (23 km). Certaines portions pourraient être utilisées de façon expérimentale, notamment pour le trafic de fret, de sorte à désengorger les axes routiers Paris intra-muros et périphériques, le tout en travaillant la multimodalité.

M. FÉRAUD constate avec satisfaction que la droite parisienne est aujourd'hui favorable au tramway, car elle y a souvent été hostile. En témoignent les prises de position très négatives de Nathalie Kosciusko-Morizet sur le tramway parisien, lorsqu'elle était ministre ou maire de Longjumeau.

En tant que maire du 10^e, M. FÉRAUD se réjouit que cette délibération engage la création de la liaison en site propre entre l'ensemble des gares parisiennes. En réponse à M. Le Reste, M. FÉRAUD admet ne pas avoir imaginé que la gestion ne soit pas confiée à la RATP. Faire autrement serait au détriment de l'intermodalité et du service public. M. FÉRAUD pense aussi que cette création d'un nouveau mode de transport en site propre est une occasion de requalification urbaine et de rationalisation de la circulation dans le quartier des gares. Cela ne peut se faire que dans le cadre d'un projet structurant et pas seulement par petites touches.

Mme PAWLIK rappelle les deux points de vigilance mentionnés. L'approbation de l'opposition n'est pas un blanc-seing. L'opposition sera très attentive à la suite.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Mode de désignation à main levée des représentants du conseil au sein de diverses instances

Projet de délibération : MA101420

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Mme PAWLIK aimerait savoir si Mme BENGUIGUI a donné pouvoir à un des membres de la majorité.

M. FÉRAUD répond par la négative. Si tel avait été le cas, il l'aurait annoncé en début de conseil. Aucune procuration n'a été reçue.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : MA101421

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que cette délibération a fait l'objet d'échanges entre les différents groupes politiques réunis autour de cette table.

Sans entrer dans le détail de chaque affectation, M. ALGRAIN rappelle simplement que le conseil est tenu de désigner deux titulaires et deux suppléants dans chacun des quatre collèges de l'arrondissement pour siéger à leur conseil d'administration :

- Collège Louise Michel ;
- Collège Bernard Palissy ;
- Collège Valmy ;
- Collège de la Grange-aux-Belles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des lycées du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : MA101422

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN invite le conseil à désigner trois titulaires et trois suppléants pour les quatre lycées de l'arrondissement :

- Lycée Colbert ;
- Lycée Jules Siegfried ;
- Lycée Gustave Ferrié ;
- Lycée Marie Laurencin.
-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les conseils d'école.
Projet de délibération : MA101423
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle ici que l'arrondissement compte 29 écoles : maternelles, polyvalentes et élémentaires.

La présence des élus aux conseils d'écoles est essentielle. Les parents d'élèves et les responsables d'établissements y sont très sensibles.

Mme CORDEBARD informe qu'elle réunira bientôt l'ensemble des représentants au maire de Paris, pour leur transmettre l'intégralité des éléments sur le travail qui sera effectué dans la mandature, mais aussi pour leur donner des informations pour siéger dans les conseils d'école.

Enfin, il serait important que les conseillers municipaux prennent contact avec les directeurs d'école, de sorte que ces derniers tiennent compte des agendas chargés et préviennent suffisamment à l'avance de la date de leur conseil d'école.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Mise en place et fonctionnement de la Commission d'attribution des logements sociaux relevant du contingent du Maire d'arrondissement (mandature 2014-2020).
Projet de délibération : MA101424
Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO rappelle que la commission d'attribution des logements sociaux est pluraliste, puisqu'elle comprend un membre de l'opposition, qui pourra donc vérifier les attributions en toute transparence.

L'équipe municipale réaffirme sa volonté d'aller vers un système de scoring, qui permettra d'avoir un traitement plus objectif des dossiers et qui permettra de renforcer l'information aux demandeurs.

En plus de cinq élus, la commission compte des membres ayant voix consultative comme les représentants des centres sociaux de l'arrondissement.

Mme PAWLIK déplore que la date de la première commission ait été fixée sans concertation avec le groupe UMP, ce qui ne lui permettra pas d'être présente, ni d'être représentée (demande refusée par le cabinet du maire). Au même moment se tiendra une réunion de la commission sécurité du Conseil de Paris, à laquelle Mme PAWLIK appartient.

Sur l'attribution des logements sociaux, l'opposition souhaite davantage de transparence.

M. FÉRAUD explique que les dates de commission ne seront pas fixées en large concertation, mais essentiellement en fonction de son agenda, de celui de l'adjoint au logement

(Dante Bassino) et surtout du délai souvent assez court pour proposer une attribution de logements.

Néanmoins, à partir du moment où une date de commission est fixée au moment où se réunit une commission du Conseil de Paris, Rémi FÉRAUD estime correct de permettre à l'opposition d'être représentée pour cette fois. Il propose donc que Mme Cerdan assiste à la commission, à titre exceptionnel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement au sein du Comité de Gestion de la 10^e section du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Projet de délibération : MA101425

Rapporteure : Sybille FASSO

Mme FASSO précise que les représentants du Conseil d'arrondissement au sein dudit comité de gestion sont au nombre de dix : trois conseillers de Paris et sept conseillers d'arrondissement. De plus, des administrateurs bénévoles sont désignés par le maire de Paris.

La présidence du comité de gestion est assurée par le maire d'arrondissement. En cas d'empêchement, le maire peut nommer, par arrêté, un membre du conseil d'arrondissement, membre du comité de gestion pour le remplacer.

Le comité de gestion se réunit une fois par trimestre. Le directeur de la section du CAS-VP assiste à ce comité de gestion, mais avec une voix consultative.

Le comité de gestion procède à la désignation d'une commission permanente dont il détermine la composition.

Cette commission permanente comprend des membres du conseil d'arrondissement et des administrateurs bénévoles. Elle attribue, conformément au règlement municipal, des prestations d'aides sociales facultatives votées par le conseil de Paris.

Vu l'exposé des motifs, sont désignés comme membres du comité de gestion de la 10^e section du centre d'action sociale de la Ville de Paris les élus suivants :

- M. Didier LE RESTE ;
- Mme Déborah PAWLIK ;
- Mme Anne SOUYRIS, en tant que conseiller-ères de Paris ;
- M. Dante BASSINO ;
- M. Paul BEAUSILLON ;
- M. Stéphane BRIBARD ;
- Mme Hélène DUVERLY ;
- Mme Sybille FASSO ;
- M. Paul SIMONDON ;
- Mme Léa VASA, en tant que conseiller-ères d'arrondissement.

M. BASSINO rappelle qu'il avait été proposé que Dominique TOURTE siège à sa place.

M. FÉRAUD indique que la délibération sera modifiée dans ce sens.

Mme PAWLIK regrette que l'opposition n'ait qu'un représentant dans ce comité de gestion (contre neuf pour la majorité), car c'est un lieu important en matière de situation sociale de l'arrondissement.

M. FÉRAUD répond que cette répartition des sièges correspond à la règle.

La délibération est adoptée.

Objet : Désignation de deux élus et de trois personnalités qualifiées appelés à siéger au Conseil d'Établissement du Conservatoire Municipal du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : MA101426

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que les deux représentants désignés sont :

- Rémi FÉRAUD ;
- Éric ALGRAIN

Pour les trois personnalités qualifiées, l'équipe municipale fait la proposition de reconduire :

- Mme Frédérique MAGAL, directrice du Point Ephémère ;
- Mme Paule LEFEBVRE-KROL, présidente de l'Association des orchestres d'harmonie du chemin de fer du Nord.

Le groupe UMP propose quant à lui au conseil d'arrondissement la désignation d'une nouvelle personnalité qualifiée :

- Mme Florence de TUGNY.

Mme PAWLIK a proposé d'envoyer le CV de Mme de TUGNY à l'équipe municipale, elle se dit d'ailleurs un peu surprise qu'un nom et prénom aient suffi pour nommer une personnalité qualifiée au Conservatoire.

Florence de TUGNY a été la directrice de plusieurs habitats culturels à Paris. Elle est aujourd'hui agente d'artistes, notamment dans le domaine musical.

Mme CERDAN regrette qu'aucun membre de l'opposition ne puisse directement siéger au sein de cette instance. Cette différence de traitement entre la majorité et l'opposition mériterait tout de même quelques éclaircissements.

M. FÉRAUD explique qu'il s'agit, là encore, d'une reconduction de la règle antérieure.

Aussi M. FÉRAUD précise qu'il savait que Florence de TUGNY était agente d'artiste, car celle-ci était colistière de Mme PAWLIK lors des dernières élections.

Par ailleurs, autant le Conservatoire est un équipement extrêmement important dans l'arrondissement, autant le rôle du comité d'établissement du Conservatoire est relativement limité. Il se réunit peu et n'a pas pour vocation d'imposer ou de définir lui-même l'action culturelle et l'ensemble de la politique du Conservatoire.

Néanmoins, le comité d'établissement a pu parfois lancer des idées ou essayer de trouver des compromis entre les attentes de tous les acteurs du Conservatoire. M. FÉRAUD n'a pas cherché à en savoir davantage sur la personnalité qualifiée proposée par Mme PAWLIK, lui faisant confiance en cela.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. FÉRAUD indique que l'opposition devra prochainement transmettre le nom de son représentant à la caisse des écoles, de sorte qu'il puisse prendre l'arrêté qui convient (avant les réunions importantes de la caisse des écoles qui se tiendront au mois de juin).

Au sujet des cinq délibérations suivantes, M. FÉRAUD explique que, depuis le mandat précédent, l'équipe municipale a souhaité développer la pratique de la mise à disposition de locaux, au sein la mairie de l'arrondissement pour des sièges sociaux d'associations ou des structures qui participent à la vie municipale. Pour ce faire, le choix a été fait de signer des conventions pour l'ensemble du mandat, signature qui doit être autorisée par un vote des élus d'arrondissement.

Mme CERDAN estime que chacune de ces associations contribue à sa manière à la qualité de vie et à l'image de l'arrondissement. Leur présence en mairie est tout à fait souhaitable, car elle facilite leur visibilité, ainsi que l'accès du public. La C.A.F.A.C effectue un travail absolument indispensable, notamment dans les commémorations. De même que l'action sociale et citoyenne menée par des collectifs comme le comité des fêtes ou par *Ensemble, nous sommes le 10^e* contribue à la cohésion sociale en aidant les habitants à mieux vivre ensemble, quels que soient leur âge et leur culture.

Enfin, le groupe UMP est convaincu que la démocratisation des pratiques sportives fait de l'OMS une association au rôle majeur dans les quartiers du 10^e. Pour toutes ces raisons, le groupe UMP votera favorablement à ces délibérations.

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire du 10^e arrondissement de signer avec la « Confédération des Associations et Fédérations d'Anciens Combattants CAFAC » une convention relative à la mise à disposition d'un local sis en Mairie du 10^e arrondissement

Projet de délibération : MA101427

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire du 10^e arrondissement de signer avec l'association le « Comité des Fêtes et des Œuvres de Solidarité du 10^e arrondissement » une convention relative à la mise à disposition d'un local sis en Mairie du 10^e arrondissement

Projet de délibération : MA101428

Rapporteur : Rémi FERAUD

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Autorisation donnée au Maire du 10^e arrondissement de signer avec l'association « Ensemble nous sommes le 10^e » une convention relative à la mise à disposition d'un local sis en Mairie du 10^e arrondissement

Projet de délibération : MA101429

Rapporteur : Rémi FERAUD

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Convention entre la Mairie du 10^e arrondissement et l'Association « Histoire et Vies du 10^e arrondissement » relative à l'occupation d'un local de la Mairie du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : MA101430

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Convention entre la Mairie du 10^e arrondissement et l'Office du Mouvement Sportif relative à l'occupation d'un local de la Mairie du 10^e arrondissement

Projet de délibération : MA101431

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour complémentaire

Objet : Carré Historique Saint-Lazare (10^e)-Indemnisation par la SEMAVIP de la société EIFFAGE

Projet de délibération : 2014 DPA 1005

Rapporteur : Bernard GAUDILLÈRE

M. GAUDILLÈRE rappelle que les aménagements divers du Carré Historique Saint-Lazare avaient été confiés par la ville à la SEMAVIP, qui est une société d'économie mixte.

Pour ce faire, la SEMAVIP a conclu un certain nombre de marchés, notamment avec la société Eiffage en 2007. Lorsque les travaux ont été terminés, en 2009, la société Eiffage a présenté une réclamation d'un montant de 1,9 M€. Il convient de noter que ce comportement s'observe

assez fréquemment dans les grandes sociétés de travaux publics : Bouygues, Eiffage, Vinci, etc.

Les services de la ville ont discuté avec Eiffage pendant un peu plus de quatre ans, entre fin 2009 et début 2014, en vue de réduire les prétentions de cette société. Ces prétentions étaient fondées sur deux raisons : un certain nombre de travaux modificatifs par rapport au marché d'origine et des rallongements de délais. In fine, la réclamation a été réduite à 680 000 €.

Le conseil est donc appelé à délibérer sur cette transaction, à hauteur de 680 000 €.

M. FÉRAUD précise que c'est désormais la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris (et non plus la SEMAVIP) qui pilote administrativement le projet.

Mme PAWLIK, eu égard aux montants concernés, souhaiterait davantage de précisions sur l'octroi de cette indemnité.

De plus, Mme PAWLIK demande précision de la base de calcul des indemnités proposées et s'enquiert également des raisons qui ont prolongé cette négociation.

De manière générale, le groupe UMP trouve cette indemnité élevée, puisqu'elle représente environ 10 % du budget initial.

Sans davantage d'informations ou de précisions, le groupe UMP s'abstiendra.

M. FÉRAUD explique ne pas être le mieux à même de répondre, n'étant pas maire à ce moment-là. Le travail de la SEMAVIP pour le compte de la ville a été marqué par de grandes difficultés techniques, notamment pour des questions de réseaux (problème découvert pendant les chantiers) et ensuite de délais de retard. Cela a conduit à une situation assez tendue entre la SEMAVIP et Eiffage.

M. FÉRAUD propose d'adopter cette délibération, car il s'est effectivement manifesté des contraintes non prévues au départ et tenant à la configuration du site.

L'équipe actuelle n'a pas toujours été satisfaite de la manière dont la SEMAVIP a mené cette première partie du projet. C'est pourquoi il est désormais directement géré par la Direction de l'urbanisme de la ville. Six ou sept ans après, il est temps de clore le dossier et d'aboutir à un compromis, qui a été négocié entre la Ville et Eiffage. Son montant assez élevé montre que l'ampleur des travaux avait été sous-estimée auparavant, pour des raisons qui ont été découvertes pendant les travaux. L'ancien hôpital Saint-Lazare est une accumulation de constructions sur plusieurs siècles. Tout n'était pas connu avant que les travaux s'engagent.

L'équipe municipale en a tiré une leçon pour le chantier de la médiathèque, dont le montant des travaux n'a pas été sous-évalué. Le montant a été directement travaillé par la direction du patrimoine et de l'architecture de la ville.

Mme PAWLIK estime ces précisions assez peu satisfaisantes, pour un montant aussi conséquent. Il est concevable qu'il y ait des difficultés techniques sur ce type de chantier, il eut néanmoins été appréciable d'avoir des informations plus précises.

M. FÉRAUD l'entend, mais ne peut pas donner davantage d'explications, n'étant pas maire du 10^e à ce moment. Par contre, il dit sa confiance dans les services, au cours des discussions avec la SEMAVIP et Eiffage, pour avoir défendu au mieux les intérêts de la ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

2 abstentions (Mmes CERDAN et PAWLIK).

Objet : Vœu relatif au bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013.

Projet de délibération : VMA10201432

Rapporteure : Déborah PAWLIK

La réforme modifiant l'organisation du temps scolaire, dite « Réforme PEILLON », a été mise en place de manière précipitée par le maire de Paris, en mars 2013, dans les écoles maternelles et élémentaires parisiennes. Cette application, sans la préparation nécessaire à une telle réforme d'envergure, n'a pas pu se faire dans de bonnes conditions.

Il aura fallu cinq mois à la majorité, dont deux de vacances scolaires, pour mettre en place une réforme de la plus haute importance. Quant à la concertation qui a présidé à cette mise en place, ce fut une véritable mascarade.

Les conséquences de cette improvisation n'ont pas tardé. Dès la rentrée de septembre 2013, ce sont à la fois les enseignants, les parents, mais aussi les personnels d'animation de la ville qui ont déclenché de larges mouvements de contestation.

Pour cause, les dysfonctionnements constatés dans la mise en place de la réforme sont nombreux. La concertation avec les directeurs d'établissement a souvent été défailante. Les parents disposent d'une information inégale et souvent parcellaire quant à la mise en place de la réforme. De la même manière, les activités proposées dans le cadre des ateliers périscolaires sont de qualité très inégale, alors que la fatigue des enfants est bien réelle.

La formation des animateurs en charge des ateliers est bien souvent insuffisante.

Aussi, l'absence de contrôle par la mairie des associations ou des groupements partenaires retenus pour organiser les ateliers inquiète une grande partie de la population et les parents.

Déborah PAWLIK s'interroge sur la sécurité des enfants, que ce soit pendant les ateliers ou à l'occasion des flux d'entrée et de sortie des ateliers.

Par conséquent, les élus UMP demandent d'ores et déjà qu'un bilan de l'aménagement mis en place en septembre dernier soit communiqué, notamment

sur ce qui a été fait dans le 10^e arrondissement et plus largement sur l'ensemble de la capitale.

Le groupe UMP demande également que le coût précis de cette réforme puisse être communiqué et qu'il soit présenté en étant isolé du budget global consacré à la politique périscolaire.

Le maire de Paris a, en effet, à chacune des interpellations des élus de notre groupe (et pas seulement) répondu en masquant la réalité, c'est-à-dire en globalisant les ateliers dans l'offre périscolaire municipale, qui regroupe notamment les ateliers bleus, les centres de loisirs, etc.

À ce jour, il est donc impossible d'évaluer avec précision le coût de l'ARE, ce que nous demandons aujourd'hui.

M. ALGRAIN indique qu'il ne peut encore répondre précisément à cette question. Des processus de concertation et des études sont en cours. Le moment venu, l'équipe municipale tirera les conséquences de ces premiers bilans. Si des ajustements sont nécessaires, ils seront discutés et concertés.

M. ALGRAIN revient sur l'absence supposée de transparence dans les procédures de désignation. Pour avoir siégé dans une commission, il garantit que les critères de présélection sont assez pointus, notamment (par la DASCO) sur la teneur pédagogique des projets proposés et aussi sur l'aspect financier, ou encore sur la pérennité des associations qui font ces propositions. De plus, ces critères de présélection ont été définis en toute transparence, ce dont témoigne la présence en commission des représentants UMP des 8^e et 9^e arrondissements.

Pour avoir visité la plupart des écoles du 10^e arrondissement, M. ALGRAIN estime que la situation n'est pas « apocalyptique » telle que l'opposition semble la décrire. L'équipe municipale ne sous-estime pas l'importance d'une concertation et d'un dialogue nourri. Cette modification des rythmes éducatifs est un enjeu important, qu'il a fallu insérer dans un contexte de temps limité. M. ALGRAIN estime que, dès la rentrée, la mairie sera en mesure de procéder à tous ces échanges et aux ajustements nécessaires.

Pour sa part, **Mme CORDEBARD** estime qu'un léger effort supplémentaire pour recueillir l'information aurait permis à Mme Pawlik de l'obtenir.

Pour se faire une idée de la qualité des marchés passés et de la qualité du travail accompli, Mme CORDEBARD suggère à Mme Pawlik d'aller à la rencontre des professionnels dans les écoles. Il demeure sans aucun doute un certain nombre de choses à améliorer.

Pour rappel, les ateliers périscolaires n'ont été mis en place qu'à la rentrée de septembre 2013, c'est-à-dire qu'il y a moins d'un an de recul pour leur évaluation. La Ville a cependant souhaité faire une évaluation en temps réel, dès le démarrage de la mise en place de la réforme. Il sera donc possible de discuter sur la base des conclusions de l'organisme indépendant mandaté pour ce faire.

Enfin, pour la mandature qui vient, Mme CORDEBARD souhaiterait s'engager dans la phase de consolidation de la mise en place de cette réforme, notamment des ateliers périscolaires. Pour cela, il faudra savoir aborder une phase de discussions et de concertations plus sereine, à laquelle Mme CORDEBARD espère que l'opposition saura s'associer.

M. BASSINO estime que la question soulevée est éminemment politique, ce pour quoi il répondra sur ce terrain, au nom des élus du groupe communiste.

L'opposition semble préoccupée par la qualité de ce qui est offert aux enfants, ce qui est louable. Il importe aussi d'examiner le contexte actuel et ce qui a été fait dans les années passées. Le dernier gouvernement de droite a supprimé près de 80 000 postes d'enseignants. Il a également fait en sorte que la concurrence – entre les écoles, entre les élèves et entre les classes – soit exacerbée en mettant en place des évaluations nationales. Il a fait passer le rythme à quatre jours d'école, avec perte d'heures de cours, perte d'heures de classe pour les enfants. À l'époque, le monde enseignant s'était fortement mobilisé contre cette réforme.

Le gouvernement actuel s'est sans doute fourvoyé en pensant qu'une réforme serait facile à mettre en place, simplement en revenant sur la question des quatre jours d'école. Les élus communistes se sont opposés à la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il y a un risque de rupture d'égalité sur le territoire. Ensuite parce que ce n'est pas la priorité pour faire réussir les enfants. Il y a beaucoup plus important.

Pour commencer, il faudrait sans doute revoir les programmes récemment remaniés par la droite et qui se caractérisent par une vision « rabougrie », qui n'est pas du tout de nature à faire mieux réussir les enfants. Il pourrait être fait en sorte que les programmes scolaires soient conçus pour des enfants ne venant pas de milieux familiarisés avec les savoirs scolaires.

Il faudrait également penser le nombre d'élèves par classe en fonction de chaque école, notamment là où il y a des besoins.

Il faudrait redonner du temps scolaire aux enfants, pour leur permettre d'avoir du temps pour réussir leurs apprentissages.

Les élus communistes pensent en priorité qu'il faut rétablir le dialogue qui a été malmené, en particulier avec les enseignants, au cours de cette réforme. Ils se réjouissent d'ailleurs que les choses semblent se diriger dans cette voie.

Toutefois, les élus communistes ne se laisseront pas tromper par le vœu de l'opposition, qui veut donner à croire qu'elle est aux côtés des parents et des élèves, alors que sa seule préoccupation est de mettre la ville en difficulté. L'opposition ne formule absolument aucune proposition permettant de faire en sorte que les enfants réussissent mieux et n'a d'ailleurs aucune volonté d'aller dans ce sens.

Les élus communistes ne voteront donc pas le vœu de l'opposition.

Mme SOUYRIS, au nom des écologistes, estime important qu'une vraie réforme des rythmes scolaires se mette en place. C'est pourquoi l'annonce nationale a emporté un certain enthousiasme dans les rangs écologistes.

Ensuite, ils ont un peu déchanté, constatant le faible niveau de concertation entre les acteurs ; et bien que les difficultés de concertation (entre les parents, les enseignants, les animateurs) existent depuis que l'école existe. Il y a un vrai « problème de castes » dans les écoles, au point que les acteurs ne dialoguent pas entre eux. Donc, l'ambition de cette réforme était d'autant plus importante et difficile.

Les écologistes ont donc été déçus de l'empressement qui a caractérisé cette mise en place, sachant que cela ne pouvait se faire rapidement. Le dialogue était réellement nécessaire, eu égard à l'existence dans l'école française d'une rupture dans la continuité de l'éducation de l'enfant. Lorsque la Ville de Paris a mis en place de nouveaux rythmes scolaires, la concertation a été trop rapide. In fine, la rupture de continuité s'est encore accrue, ce qui est regrettable.

Les écologistes s'inscrivent donc en faveur de la poursuite du diagnostic déjà engagé et souhaitent également que la concertation reprenne dans chaque établissement de sorte à repenser cette continuité éducative. Outre cette continuité, il y a aussi besoin de complémentarité.

Actuellement, dans l'école française, il y a ceux qui n'ont accès qu'à l'école et ceux qui ont accès à des activités périscolaires (culturelles, sportives, etc.). Cette réforme devrait aussi consister à réduire cet écart entre les enfants. Tel n'est pas encore le cas à Paris. Dans ce cadre, le Projet Educatif Territorial aura tout son rôle à jouer.

Enfin, les écologistes souhaiteraient vivement l'entame de la concertation sur les rythmes scolaires en maternelle. Ils y voient une urgence. La réforme instaure, notamment en maternelle, des horaires très différenciés entre les jours. Or chez les petits enfants, l'accès à la compréhension du temps se fait par le rituel. Ce problème est à prendre très au sérieux, de l'avis même de la communauté éducative.

Les écologistes formeront un vœu sur cette question au conseil de Paris.

Les écologistes ne voteront pas le vœu de l'UMP, qui paraît davantage constituer un retour en arrière qu'une proposition d'évolution concrète et constructive.

Mme PAWLIK relève que M. ALGRAIN et Mme CORDEBARD ont insisté à plusieurs reprises sur le caractère éminemment politique du sujet. La liste dressée par l'UMP concerne des sujets très concrets, quotidiens et pragmatiques. Ils n'ont rien de politique. La sécurité des enfants du 10^e arrondissement ne peut pas attendre le temps des bilans. Est-il possible, lorsqu'il s'agit d'argent public, d'engager une réforme sans avoir d'idée précise du coût ? Mme PAWLIK se déclare disposée à prendre le temps qu'il faut pour entendre ces précisions.

Aussi se déclare-t-elle « heureuse » d'avoir entendu, lu et relu que le gouvernement s'était « fourvoyé » sur cette réforme.

Par contre, Mme PAWLIK ne comprend pas ce que la majorité a voulu dire par « une vision rabougrie » des programmes.

Enfin, il y a un certain manque de respect d'entendre dire que la seule préoccupation de l'opposition serait de « mettre la ville en défaut ». Ses seules préoccupations sont les sujets qui concernent les enfants et pour lesquels Mme PAWLIK estime ne pas avoir eu de réponses : qu'il s'agisse de la formation des animateurs, du choix des ateliers ou de la sécurité des enfants.

Le groupe UMP rejoint Mme SOUYRIS et son groupe pour déplorer l'absence de concertation autour de cette réforme.

Le groupe UMP rejoint également Mme SOUYRIS sur l'urgence que constitue la maternelle, qui doit effectivement être une priorité.

M. FÉRAUD entend la demande de bilan, mais estime un peu prématuré de dresser un bilan eu égard au caractère récent de la réforme.

L'équipe municipale ne regrette pas d'avoir porté cette réforme, mais reconnaît avoir sous-estimé l'opposition des enseignants et des directeurs d'écoles, qui se trouvaient déjà dans une situation de grande souffrance suite à dix ans d'une politique de droite de « casse de l'école ». C'est d'ailleurs pour cela qu'il ne se trouve pas un seul directeur d'école pour s'être tourné vers la droite, malgré le mécontentement exprimé vis-à-vis de la gauche. Cela s'est vu dans les résultats électoraux.

Donc, la majorité votera contre les six considérants et les neuf alinéas du quatrième considérant, lesquels ont été balayés par les électeurs lors des dernières élections.

Sans dire que tout est parfait, on ne peut pas être aussi sectaire dans le rejet. De plus en plus, des parents, des enfants et certains enseignants disent apprécier les activités proposées aux élèves : atelier théâtre, initiation à telle ou telle discipline artistique. Plus le temps passe, plus il se trouve des commentaires positifs.

La municipalité n'est pas fermée à d'éventuelles adaptations, qui devront cependant s'engager dans un cadre parisien. Il faut savoir écouter les avis négatifs comme il faut savoir reconnaître les avis positifs.

L'objectif de cette réforme est d'aller contre la reproduction des inégalités, ce qui passe par un éventail de solutions dont l'une consiste à permettre à l'ensemble des enfants de l'arrondissement d'avoir accès à des activités périscolaires. Personne ne nie que la mise en œuvre ait été difficile, mais ce n'est pas le « tableau noir » décrit par Mme Pawlik.

Enfin, **M. FÉRAUD** estime que rien, dans cette réforme, ne met en péril la sécurité des enfants à la sortie ou à l'entrée des activités. D'ailleurs, aucun accident lié à la réforme des rythmes n'a été à déplorer dans l'arrondissement (et à Paris).

Donc, la municipalité ne fera pas de bilan dès à présent. En revanche, le Maire se déclare ouvert à continuer de travailler à d'éventuelles adaptations.

M. BASSINO, sur la question des programmes et des apprentissages, précise que l'idée instillée par la droite est que l'école doit apprendre le minimum aux élèves et que ceux qui peuvent se débrouiller par ailleurs, « tant mieux pour eux ». Les autres se contenteront du minimum. C'est l'idée sous-jacente du bien nommé « socle minimum », à savoir de trier les élèves de sorte que ceux qui ne seraient pas destinés à des études supérieures se voient dispenser la culture la plus élémentaire, de manière à ce qu'ils soient directement rentables sur le marché, mais surtout pas à ce qu'ils deviennent des citoyens éclairés. Ce fut aussi le cas avec la déstructuration des programmes : en histoire, en économie, en sciences et techniques industrielles. Cette déstructuration a fait perdre le sens des apprentissages aux enfants, de la maternelle à la terminale.

Mme PAWLIK entend l'invitation de M. le Maire à ne pas être « sectaire » et en retour, l'invite à ne pas être condescendant à l'égard de l'opposition. Les élus UMP ont bel et bien été à l'écoute des parents et des directeurs d'établissements, qu'ils ont aussi rencontrés. Elle demande donc à être respectée sur ce point. Ce soir, au demeurant, Mme PAWLIK n'estime n'avoir reçu aucune réponse, précise et concrète, aux questions qu'elle a posées.

M. FÉRAUD estime que Mme PAWLIK ne pose pas réellement de « questions », puisque ses réponses se trouvent dans ses considérants.

M. CERDAN objecte que le débat de l'éducation ne devrait pas être politisé. Il s'agit de l'apprentissage des enfants et par là, de l'avenir de la France.

En outre, **M. CERDAN** récuse le propos de M. Bassino selon lequel le socle commun aurait été fait pour réduire le niveau. Les professionnels de l'enseignement savent très bien que le niveau actuel de l'enseignement n'est pas réduit. Toutefois, les contenus et le nombre d'heures ont été réduits. Il arrive encore que des enfants arrivent en troisième sans savoir lire, ce qui est fort regrettable.

Aussi, il est difficile d'entendre que procéder à des évaluations nationales augmenterait les inégalités, car cela se fait dans tous les pays. D'autres pays ont le courage de faire des évaluations pour voir si le chemin est le bon ou s'il faut réajuster.

Enfin, M. CERDAN s'étonne de voir combien l'équipe municipale s'enorgueillit de cette réforme et qu'en cela, elle n'entende pas certains parents. Tout le monde n'est pas content et il faut le dire. Il n'y a pas eu de concertation. La réforme a été faite très rapidement, dans l'urgence et de façon hâtive.

Il faudrait peut-être faire un bilan, au terme d'un an.

M. BASSINO estime que ses propos ont été déformés par Mme CERDAN. Il réfute avoir dit que les évaluations viseraient à accroître les inégalités, mais plutôt qu'elles exacerbent la concurrence. Le but de ces évaluations n'est pas de vérifier le niveau des élèves, ce que les enseignants savent faire et font très bien. Les enseignants n'ont pas besoin d'évaluation

nationale pour connaître le niveau de leurs élèves. Par contre, ces évaluations servent à mettre en concurrence les écoles, les classes entre elles et les élèves à l'intérieur des classes. Ceci a été clairement démontré et ressenti par les enseignants.

M. FÉRAUD propose de passer au vote.

Pour : 2 (Mmes CERDAN et PAWLIK) / Abstention : 0 / Contre : 17

Le vœu est rejeté à la majorité.

Vœu présenté par Mme CERDAN – Enfants en situation de handicap

Le bilan n'est pas positif et même inquiétant. La réforme ne semble pas avoir considéré les différences entre les enfants.

Les écoles et structures concernées, dans leur majorité, ne sont pas adaptées. Elles ne permettent pas de respecter les obligations d'accessibilité exigées par la loi de 2005 sur les personnes handicapées. La mise en œuvre était prévue au plus tard au 1^{er} janvier 2015, mais elle a été repoussée. L'échéance est donc repoussée à une date inconnue.

Dans ce domaine des rythmes scolaires, les signes de faiblesse sont inquiétants. Les effectifs et les structures d'accueil de loisirs prévus pour répondre aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap sont insuffisants.

Les animateurs des structures d'accueil de loisirs ne sont pas formés à ce public. Les missions d'accompagnement des auxiliaires de vie ne sont pas prévues pour des activités périscolaires.

Les maisons départementales des personnes handicapées, qui financent ce dispositif, ne sont pas prêtes à accorder des rallonges prenant en compte le temps extrascolaire des enfants handicapés. Donc, certains enfants se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de participer à des activités.

En conséquence, les responsables des établissements d'accueil doivent se débrouiller souvent de façon un peu aléatoire pour assumer des décisions prises en dépit du bon sens. Certains sujets sont graves et méritent une attention particulière, la question du handicap en fait partie.

Le groupe UMP regrette que des projets de cette envergure puissent avoir été pris sans en avoir préalablement évalué les conséquences financières et humaines. Derrière cette question, il y a des enfants fragiles, qui demandent un minimum d'attention, d'égards et de prise en considération.

Le groupe UMP considère que ce projet était hasardeux, qu'il a des conséquences inquiétantes pour les enfants en situation de handicap. Le groupe UMP demande

plus de transparence sur cette décision et sur la manière dont la méthode a été appliquée, ainsi que sur les moyens alloués à cette réforme.

Le groupe UMP est soucieux de défendre le droit des personnes en situation de handicap et il sera particulièrement vigilant aux réponses que la municipalité voudra bien apporter.

En réponse, **M. ALGRAIN** ne voit pas comment tirer un bilan définitif d'une action au bout de huit mois.

Aussi estime-t-il inapproprié de vouloir utiliser la corde de la sensibilité pour mettre la municipalité en défaut sur des actions qui ont été parfaitement réfléchies par ailleurs. M. ALGRAIN rappelle que deux écoles de l'arrondissement disposent de classes CLIS : l'école Hôpital Saint-Louis (12 élèves de CLIS) et l'école Lancry. Dans ces établissements, ni les directeurs ni les parents d'élèves ne se sont manifestés pour pointer les difficultés suggérées.

Depuis septembre 2004, 1 233 animateurs ont été formés à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles de Paris, notamment grâce à la mise en place d'un centre de ressources sur l'enfance handicapée, de sorte à favoriser l'accueil et l'intégration dans les services périscolaires.

En 2013, 149 personnes ont suivi une formation de cinq jours. Les formations proposées comportent quatre modules obligatoires : un module de sensibilisation à l'accueil des enfants situation de handicap et trois modules de spécialisation (sur le handicap moteur, sur le handicap mental et la surdité). Ces formations seront reconduites en 2014.

Le dispositif a été renforcé à la rentrée 2013, de afin de mieux accompagner les personnels sur le terrain dans le cadre de la mise en place de l'ARE. Un réseau de sept correspondants handicap a été déployé à la rentrée 2013. Il couvre l'ensemble des arrondissements, permet d'accompagner les équipes, d'améliorer le dispositif aux besoins des enfants et de répondre à des demandes particulières.

Les CLIS ont bénéficié d'un poste supplémentaire dans le cadre de la mise en place de l'ARE. Par ailleurs, les correspondants handicaps ont visité, parfois à plusieurs reprises, l'ensemble des 62 CLIS ouvertes depuis la rentrée de septembre.

Aujourd'hui, 60 % des élèves qui fréquentent une CLIS participent pleinement aux activités de l'ARE. Sur le 10^e, la fréquentation des activités dans le cadre de l'ARE est plutôt de 90 %.

Donc, la question du handicap n'a aucunement été sous-estimée par cette mandature, ni la précédente au demeurant.

Mme CORDEBARD ajoute qu'elle enverra prochainement les informations chiffrées sur l'accueil des enfants handicapés à Paris dans le cadre du périscolaire, comme sur le chiffre de l'ARE.

En réponse à Mme Cerdan, qui fait une demande de bilan, Mme CORDEBARD constate que l'opposition a déjà dressé un bilan négatif. L'équipe municipale travaille à des résultats d'évaluation, qui seront rendus publics dans peu de temps. L'opposition sera destinataire de ces informations.

Pour travailler ensemble sur cette question, il faudra que l'opposition adopte un regard moins caricatural et moins partisan. Dans l'intérêt des enfants parisiens, il faudrait pouvoir travailler ensemble à ces questions.

Mme VASA indique que l'équipe municipale sera attentive à ce que, lors des évaluations, le sujet de l'enfance et du handicap soit particulièrement étudié. Par ailleurs, l'équipe a commencé à travailler, avec plusieurs acteurs de l'arrondissement, à la création d'un conseil local du handicap. Cette instance consultative aura l'occasion de travailler sur plusieurs sujets, dont celui de l'enfance et du handicap, à l'école comme à l'extérieur de l'école.

M. FÉRAUD confirme que ce conseil local du handicap devra aborder l'ensemble des questions : la scolarisation et les activités périscolaires.

Mme PAWLIK demande à nouveau à Mme CORDEBARD de se montrer moins condescendante sur ce type de questions.

Elle prend note de la mise en place du conseil local du handicap, ce qui correspondait au demeurant à une obligation légale qui n'était pas respectée jusqu'ici. Aussi, le guide du handicap du 10^e arrondissement n'a pas été actualisé depuis 2003. Ce sujet n'a absolument pas été mis au cœur des priorités de la précédente majorité.

Quant aux chiffres avancés par M. Algrain, soit 73 % de participations d'enfants handicapés aux activités de l'ARE, il reste à savoir si ces activités sont véritablement adaptées à ces enfants et s'il ne s'agit pas simplement d'un acte de garderie.

Le groupe UMP se défend de faire du misérabilisme sur le sujet, ce qui est une accusation dommageable à l'égard de ce public en situation difficile et surtout venant de la part d'un adjoint ayant eu en charge la question du handicap.

Enfin, le groupe UMP maintient sa demande de bilan, car ces enfants ont besoin d'une attention particulière et d'une activité adaptée.

M. FÉRAUD croit savoir que la loi imposant de se doter d'un conseil local du handicap s'applique à la commune et non à l'arrondissement. Cela n'empêche pas l'arrondissement d'être volontariste sur cette question en créant un conseil local du handicap, ce que la municipalité s'est engagée à faire dans ce mandat.

Le vœu présente le bilan comme « catastrophique », puis demande : « quel est le bilan ? » M. FÉRAUD constate que l'intervention du groupe UMP n'est pas assise sur un seul témoignage : d'une famille, d'un enfant ou d'un enseignant du 10^e arrondissement. C'est donc un véritable procès d'intention.

Cela ne veut pas dire que tout se passe bien. La question posée dans les trois dernières lignes du vœu est une question importante. Oui, la question du handicap a été prise en compte dans les moyens accordés à la réforme. Peut-être n'est-ce pas suffisant, mais la situation n'est pas aussi noire que l'opposition veut bien la présenter. Rien sur le terrain ne semble l'étayer.

Mme PAWLIK objecte que le fait que personne ne soit venu se plaindre dans le bureau de M. Le Maire ne veut pas dire que les problématiques ne sont pas réelles sur le terrain, sur ce sujet comme sur d'autres.

M. FÉRAUD maintient que l'opposition n'apporte aucun élément concret qui viendrait étayer son constat d'une situation catastrophique.

Pour : 2 (Mmes CERDAN et PAWLIK) / Abstention : 0 / Contre : 17.

Le vœu est rejeté à la majorité.

Objet : Vœu relatif à la mise de Paris hors du Grand Marché Transatlantique.

Projet de délibération : VMA10201433

Rapporteur : Didier LE RESTE

Ce vœu vise à dénoncer l'opacité totale avec laquelle les États-Unis et l'Union européenne ont engagé des négociations en juillet 2013, en vue de conclure un accord de libéralisation du commerce et de l'investissement, appelé « traité transatlantique ».

Il s'agit très peu de commerce, car les barrières commerciales entre les États-Unis et l'Union européenne n'existent quasiment plus. L'objectif inavoué est d'engager une vaste déréglementation sociale, économique et environnementale, et d'abaisser les normes au profit des multinationales qui luttent partout contre toute réglementation contraignante pour leur business.

Même si peu de choses filtrent de ces négociations, qui se déroulent dans le dos des citoyens, ce qui constitue un véritable déni de démocratie, il apparaît quand même que les multinationales seraient autorisées à contester les décisions prises par les États et les collectivités territoriales. Paris est donc pleinement concernée par l'issue de ces négociations.

Nous considérons que le projet de traité transatlantique touche la souveraineté de la France. Par exemple, en matière d'alimentation et de sécurité alimentaire, les interdictions européennes au nom du principe de précaution (sur les niveaux de pesticides, les additifs toxiques, les OGM, les hormones) pourraient être condamnées comme barrières commerciales inégales. Toutes les lois protectrices de l'environnement pourraient être attaquables par une firme, si ses intérêts venaient à être lésés.

Enfin, selon les premières informations distillées, il est dit que des pressions s'exerceraient dans le cadre de ces négociations pour pousser plus loin les privatisations des entreprises détenues par les États. Selon la clause dite du « traitement juste et équitable », les États pourraient être poursuivis pour avoir favorisé leurs services publics. S'opposer à la privatisation de l'eau et de l'énergie pourrait être considéré comme une entrave à la liberté du commerce.

Qu'en serait-il, avec ce traité, de la création d'Eau de Paris, qui a marqué le retour de la production et de la distribution publique de l'eau ? Si ce traité était conclu, les États-Unis reprendraient la main sur l'Europe et obtiendraient ce qu'ils n'ont pu réaliser avec l'OMC dans le cadre du cycle de Doha.

L'heure est donc à la mobilisation en créant un rapport de forces, comme le font les firmes multinationales.

En 1998, la mobilisation avait vu l'enterrement de l'AMI (Accord Multilatéral sur les Investissements), ancêtre du grand marché transatlantique. Au plan social, il est utile d'écouter le grand syndicat américain, AFLCIO, qui rappelle la destruction massive d'emplois provoquée par ce que l'on peut appeler le « brouillon du projet de traité transatlantique », c'est-à-dire l'ALENA (zone de libre-échange États-Unis/Canada/Mexique).

Donc, le combat n'oppose pas les pays entre eux, mais plutôt les actionnaires des firmes internationales aux salariés, aux consommateurs et aux simples citoyens.

Le groupe communiste propose que la Maire de Paris demande l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique, ainsi que la diffusion publique et immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations. À plus forte raison, la déclaration récente de François Hollande, à Washington, nous alerte et nous préoccupe : « Nous avons tous à gagner à aller vite. Sinon, nous savons bien qu'il y aura des peurs, des menaces, des crispations ».

Enfin, le groupe communiste invite la Maire de Paris à demander l'ouverture d'un débat national sur ce projet de traité et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles, des populations.

Comme l'on déjà fait les régions Île-de-France, Bourgogne, Limousin, Picardie, Provence-Alpes Côte d'Azur, les départements du Tarn-et-Garonne et de Seine-Saint-Denis, ainsi que les villes de Besançon et de Niort, le groupe communiste demande que Paris soit déclarée hors partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

Ce serait là un acte démocratique important qui donnerait le signal aux Parisiens que l'équipe municipale défend à tous les niveaux les choix faits en matière d'excellence sociale et environnementale et de défense du service public.

M. RAIFAUD indique que les écologistes soutiennent ce vœu. Ce traité a été négocié de façon totalement antidémocratique, directement entre les États. Il va permettre aux multinationales de s'opposer aux décisions des États et des collectivités locales, notamment en matière d'environnement et de défense des libertés.

Il importe que les collectivités puissent se prononcer de cette façon, bien que le sujet dépasse largement le cadre de l'arrondissement.

Pour sa part, **Mme PAWLIK** s'étonne que la majorité demande la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs à la négociation du TTIP.

Elle s'interroge aussi sur le lien du sujet avec l'arrondissement qui, de surcroît, n'est pas une commune. Il n'est pas certain que le sujet soit au cœur des préoccupations des habitants.

Enfin, les tournures de ce vœu lui paraissent « verbeuses et bancales ».

Pour ces raisons, le groupe UMP ne soutiendra pas ce vœu du groupe communiste.

M. SIMONDON estime que ce sujet peut être au cœur des préoccupations. Certains points soulevés dans ce vœu sont partagés par les élus socialistes et d'autres non. Néanmoins, le conseil d'arrondissement a l'opportunité de se prononcer sur un accord international qui aurait des conséquences sur la vie de collectivités locales, ainsi que toutes les législations nationales, les réglementations européennes et la plupart des accords internationaux.

Il convient aussi de délimiter les thématiques sur lesquelles il est opportun que le conseil d'arrondissement se prononce. C'est pourquoi les élus socialistes ne prendront pas part à ce vote.

Toutefois les discussions en cours au Conseil de Paris aboutiront, suite au dépôt d'un vœu de ce type, à un vœu de l'exécutif. Donc, la collectivité parisienne se prononcera.

M. LE RESTE, en réponse à Mme PAWLIK, estime nécessaire de mettre l'ensemble des éléments d'un débat sur la place publique, ce qui lui paraît tout à fait démocratique. En 2005, pour rappel, la droite n'avait pas estimé opportun de mettre à la disposition des citoyens le projet de traité constitutionnel européen. Lorsque les citoyens sont correctement informés, ils se comportent en véritables citoyens et ils s'expriment, comme ils l'ont fait en 2005.

Mme PAWLIK maintient que le conseil d'arrondissement n'est pas le lieu pour échanger sur ce type de questions. Aussi ne comprend-elle pas la cohérence de la position de la majorité sur le sujet.

M. FERAUD précise que le groupe socialiste s'abstiendra sur le fond, car il adhère à une partie du vœu, mais pas à l'ensemble. Sur la forme, la non participation au vote est un

moyen, pour les élu-e-s socialistes, de dire que le sujet ne relève pas directement du conseil d'arrondissement – plutôt du Conseil de Paris.

Contre : 2 / Abstention : 0 / Pour : 6 (élu-e-s des groupes communistes et EELV). Les élu-e-s du groupe socialiste (11) ne prennent pas part au vote.

Le vœu est adopté.

Vœu – La Poste / Mme TOURTE

Le groupe communiste/Front de gauche du 10^e arrondissement a présenté un vœu relatif au service public de La Poste.

Si la Poste continue la restructuration des services sur l'ensemble du territoire, le 10^e arrondissement sera particulièrement touché. Cette restructuration va entraîner des suppressions de tournées et elle aura un impact important sur le service rendu aux particuliers et aux entreprises : retards, erreurs de distribution, perte de courriers, arrêt de l'enlèvement du courrier dans certaines entreprises.

Elle prévoit également la suppression du centre de distribution du 10^e pour le fusionner avec celui du 19^e (boulevard de la Chapelle). Or le centre de distribution du 19^e est déjà saturé. L'éloignement de ce centre de distribution aboutira, outre le fait qu'il dégradera le service de distribution, à une augmentation de la circulation des véhicules de La Poste dans Paris et aura un impact important sur la pollution.

M. FÉRAUD propose à la majorité municipale d'adopter ce vœu, qui s'inscrit dans la suite de l'interpellation par la CGT de La Poste en ce début de conseil. Il s'agit que les élus du 10^e arrondissement affirment leur volonté de défendre le service public postal. Il ne faudrait pas que le cumul des réorganisations et d'une baisse très sensible des effectifs vienne affecter la qualité du service public de la distribution du courrier dans le 10^e arrondissement.

La demande sous-jacente est que la direction de La Poste revoie sa copie. Pour sa part, M. FÉRAUD ne souhaite pas non plus que le conseil se substitue aux acteurs syndicaux de La Poste. Il convient néanmoins de réaffirmer l'attention naturellement portée à la qualité du service postal.

Mme PAWLIK entend que M. le Maire n'est pas le « DRH de La Poste ». C'est une chance qu'il soit élu à Paris, car en milieu rural, le rôle du maire serait aussi de défendre la présence du service public.

Sur le fond du vœu, tout le monde est d'accord pour réaffirmer l'attachement au service public postal et son implantation sur le 10^e arrondissement. Toutefois, Mme PAWLIK s'étonne de n'avoir eu connaissance de ce vœu que le jour de la séance. Cela est la marque d'un réel problème dans le fonctionnement du conseil d'arrondissement. Il est inadmissible que l'opposition n'ait connaissance de vœux qu'en arrivant à la séance du conseil.

M. FÉRAUD répond d'abord qu'il n'est pas élu en milieu rural et que, dans le 10^e, la question du service public postal ne se pose pas de la même façon – même si l'attachement des habitants au service public postal y est aussi fort. Il faut respecter le rôle de l'ensemble des acteurs et il faut que le maire puisse avoir une intervention différente de celle des organisations syndicales de La Poste.

Sur les délais, M. FÉRAUD souhaite que les vœux soient déposés le plus en amont possible pour que les autres élus ou les autres groupes puissent débattre de la position qu'ils prendront. Le fait de le déposer y compris au dernier moment est de droit. Donc, il ne revient pas au maire d'empêcher un élu ou un groupe politique de déposer un vœu, même tardivement.

Plus les vœux sont présentés tôt, plus cela permet à chacun de prendre une position politique qui a été débattue et discutée. En revanche, ce n'est une obligation pour personne de respecter un délai avant la séance.

Mme PAWLIK objecte que le règlement intérieur du conseil d'arrondissement stipule un délai de trois jours francs.

M. LE RESTE précise n'avoir eu connaissance de la position des syndicats de La Poste que le jeudi de la semaine précédente. Le groupe communiste a souhaité présenter un vœu au regard de l'actualité de la situation, puisqu'il s'agit d'une grève reconductible.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants.

Abstentions : 2 (Mmes CERDAN et PAWLIK)

Vœu relatif aux expulsions locatives / Dante BASSINO

Paris est très touchée par le phénomène des expulsions, en particulier du fait des loyers disproportionnés dans la capitale.

Une autre particularité de Paris est qu'il y existe deux préfets : le préfet de police est en charge des expulsions, le préfet de Paris Île-de-France, en charge des relogements (en particulier pour les personnes relevant de la loi DALO).

Or se sont souvent manifestées quelques difficultés de coordination entre ces deux préfets, en ce sens que le préfet de police oublie parfois de se coordonner avec le préfet de Paris et d'Île-de-France pour faire en sorte que toutes les personnes relevant de la loi DALO se voient proposer une solution de relogement et que l'expulsion ne puisse pas avoir lieu sans cette condition. Donc, le vœu vise à éviter cela pour l'avenir.

Il propose également la tenue d'états généraux pour faire le point sur la manière d'éviter les expulsions et sur ce qui amène les foyers dans cette situation. Il

s'agirait de réfléchir à aider ces personnes et ce faisant, peut-être à faire réaliser des économies à la Ville, car les hébergements d'urgences coûtent extrêmement cher. L'idée serait d'organiser rapidement ces états généraux, de manière à mettre en œuvre une action de la Ville qui soit efficace sur la mandature.

M. FÉRAUD ajoute que la difficulté tient au fait que les points de vue de la préfecture de police et du préfet de Paris et d'Île-de-France ne sont pas toujours les mêmes, sans doute parce que leurs compétences diffèrent. Le préfet de police se situe dans l'optique d'appliquer des décisions de justice, alors que l'application de la loi DALO dépend du préfet de Paris.

En tant qu'élus, face à la situation tendue du logement, il n'est plus possible d'accepter que la police expulse des familles de bonne foi et qui ont droit au relogement dans le cadre de la loi DALO. L'État doit mettre ce critère en priorité.

Par ailleurs, cela conduit à des situations personnelles qui peuvent être dramatiques, comme des hébergements en hôtel (qui coûtent très cher par ailleurs).

La majorité municipale souhaite donc que le système évolue, qu'il soit mieux coordonné et qu'il donne la priorité au relogement sur l'expulsion (dans les cas de bonne foi et de reconnaissance du droit opposable au logement). Il ne faudrait plus que des expulsions aient lieu avant le relogement. Au demeurant, la mairie demande souvent au commissariat d'attendre, quand une famille est dans l'attente d'un relogement.

La politique de prévention des expulsions locatives vise à ce que celles-ci ne reposent pas uniquement sur une vision de la préfecture de police. En début de mandat et après la fin de la trêve hivernale, il est temps d'interpeller sur cette question.

Pour sa part, **Mme PAWLIK** comprend que le vœu sur La Poste ait été déposé tardivement, eu égard au mouvement de grève engagé.

Le groupe UMP s'abstiendra sur ce vœu et vérifiera le délai de trois jours francs qui lui semble requis pour le dépôt valide d'un vœu devant le conseil d'arrondissement.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants.

Abstentions : 2 (Mmes CERDAN et PAWLIK)

La séance est levée à 22 h 40.
